

Les samedis des Archives

Atelier du 4 février 2017 (mis à jour en juin 2020)

Moulins et meuniers d'Indre-et-Loire.



AD37 G 246 (détail)

Table des matières.

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 4 |
| A vent, à eau... Les différents types de moulins | 6 |
| Les moulins hydrauliques | 7 |
| La roue | 7 |
| Le site | 9 |
| Le mécanisme de transmission de la force motrice | 16 |
| <i>Les moulins à vent</i> | 18 |
| Les ailes. | 19 |
| Les différents types de moulins. | 19 |
| Guide des sources | 23 |
| A la recherche des propriétaires... | 23 |
| <i>Je possède un acte de vente.</i> | 23 |
| <i>Je connais le nom d'un propriétaire</i> | 26 |
| <i>Je ne connais aucun propriétaire.</i> | 28 |
| <i>Et avant la Révolution ?</i> | 30 |
| En savoir plus sur les meuniers. | 31 |
| <i>Les baux</i> | 31 |
| <i>Les recensements de population</i> | 33 |
| En savoir plus sur l'équipement du moulin | 34 |
| En savoir plus sur l'affectation du moulin | 37 |
| Tableau synoptique des principales sources archivistiques sur l'histoire des moulins | 39 |
| Exemple de recherche sur deux moulins | 42 |
| Le moulin de Courquigny à Auzouer-en-Touraine | 42 |
| <i>Historique des propriétaires</i> | 42 |
| <i>Les meuniers de Courquigny</i> | 47 |

| | |
|--|-----------|
| <i>Le moulin.</i> | 50 |
| Le moulin à vent de Savigné-sur-Lathan. | 52 |
| <i>Les propriétaires</i> | 52 |
| <i>Les meuniers</i> | 57 |
| Conclusion | 59 |

Intervenants :

Jean-Baptiste Legoff

Anne-Jeanne Udron

Bibliographie sommaire des ouvrages utilisés pour la rédaction du présent support

BRUGGEMAN, Jean, *Moulins, maîtres des eaux, maîtres des vents*, Paris, Rempart, 1997. Cote AD37 : 8° 5253

Fédération française des associations de sauvegarde des moulins, *Moulins de France. Moulins de Touraine*, numéro spécial de la revue *Moulins de France*, n° 80, octobre 2009. Cote AD37 4° Bh 1626.

GUICHANE, Raoul, « Les moulins hydrauliques en Touraine », dans *L'Innovation technique au Moyen Âge. Actes du VI^e Congrès international d'Archéologie Médiévale (1-5 Octobre 1996, Dijon - Mont Beuvray - Chenôve - Le Creusot - Montbard)*, Caen, Société d'Archéologie Médiévale, 1998. p. 73-76. (*Actes des congrès de la Société d'archéologie médiévale*, 6) URL : www.persee.fr/doc/acsam_0000-0000_1998_act_6_1_1123

GUICHANE, Raoul, « Les moulins et l'exploitation de l'énergie hydraulique », dans E. Zadora-Rio (dir.) *Atlas Archéologique de Touraine*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, 53, FERACF, Tours, 2014. URL : <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=89>, 2009.

PENET, Gabriel-Henri, *Les moulins de Touraine*, Richelieu, association des amis des moulins de Touraine, 1995. Cote AD37 : 4° Bh 1647

PROVENCE, Myriam, *Retracer des généalogies de meuniers et retrouver l'histoire des moulins*, Paris, Archives et Culture, 2014. Cote AD37 : 8° 4854.

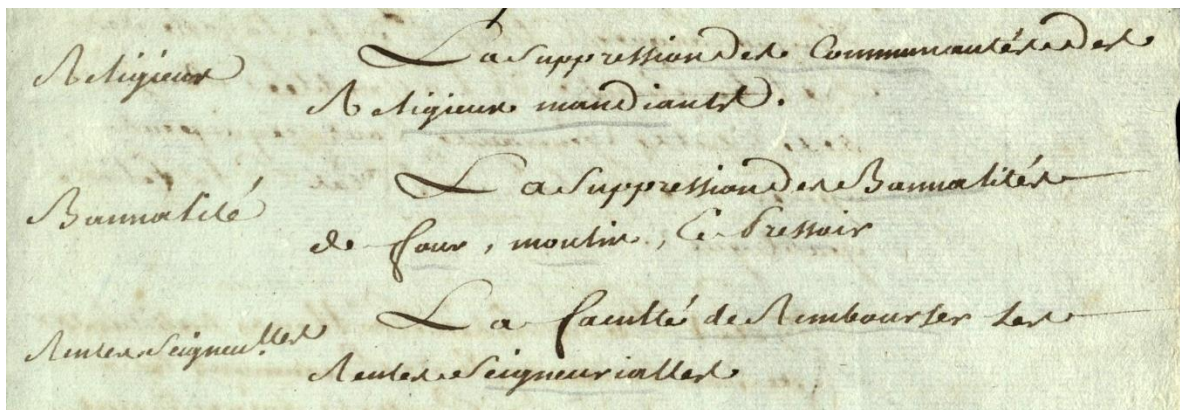
Outre ces ouvrages, il existe aussi de nombreuses études portant plus particulièrement sur certains moulins. Nombre de ces ouvrages sont disponibles dans notre bibliothèque.

Introduction

Éléments incontournables de notre paysage, les moulins fascinent. A eau ou à vent, voire à marée, on les trouve sur l'ensemble du territoire. Pour le seul département d'Indre-et-Loire les archives attestent la présence de 798 moulins à eau en 1800 et de 52 moulins à vent. Dans ses travaux (voir bibliographie), Raoul Guichané recense, toutes époques confondues, 828 moulins mentionnés dans les sources et 758 localisés.

Ces constructions, dont beaucoup ont disparu ou sont en ruine, sont des témoignages importants de notre histoire. De l'histoire de notre économie d'abord parce qu'ils constituaient jusqu'à la Révolution industrielle la principale force motrice. On trouvait sur tout le territoire des moulins à blé, des moulins à foulons, des moulins à papier, des moulins à tan, des moulins de forges... Travailler sur les moulins permet aussi d'entrer dans l'histoire sociale. La connaissance des propriétaires des moulins et de ceux qui les exploitent effectivement (ce sont rarement les mêmes, au moins jusqu'à la Révolution) est riche d'enseignements sur l'organisation de la société dans un lieu donné et dans un laps de temps défini.

L 194 – Cahier de doléances de Beaumont-la-Chartre (Beaumont-sur-Dême, Sarthe) (extrait) - 1789



Souvent propriété des seigneurs, laïcs ou religieux, avant la Révolution les moulins font partie des banalités. Les banalités sont, dans le monde féodal, les installations techniques mises à la disposition du seigneur mais que les habitants de la seigneurie sont tenus d'utiliser contre paiement. Ce système qui a permis le développement des moulins était très mal perçu des populations ce dont atteste nombre de cahiers de doléances.

Les fonds d'archives, publics ou privés, sont riches de renseignements sur ces nombreux moulins. La gestion des cours d'eau intéresse en effet les pouvoirs publics ce qui explique la présence de dossiers de moulins dans les archives de l'ancienne administration des Ponts-et-Chaussées et de ses successeurs (ex-Directions

Départementales de l'Équipement...). Les minutes notariales sont elles aussi une source incontournable avec les actes de vente, les baux, les inventaires après-décès... Les moulins ayant longtemps été un quasi-monopole seigneurial, les fonds des établissements religieux et les fonds privés sont incontournables pour toute recherche sur l'Ancien régime. On peut trouver des éléments sur l'histoire des moulins dans presque toutes les séries et sous-séries d'archives.

L'objectif de cet atelier n'est pas de présenter ces sources dans leur exhaustivité mais d'orienter les lecteurs dans les principales sources archivistiques exploitables en s'appuyant sur quelques exemples concrets. Nous espérons que ce guide donnera à tous les clés nécessaires pour retracer l'histoire de ces moulins et de leurs occupants.

A vent, à eau... Les différents types de moulins

3P2/35/1 – plan par masses de culture de Saint-Étienne-de-Chigny (détail) - 1803



Sur cette portion de plan on dénombre 4 moulins à eau du nord au sud sur une portion de moins de 2 km. Parmi ces moulins hydrauliques, un est destiné au broyage des écorces qui serviront à tanner le cuir, il s'agit du moulin à tan situé au nord. À l'extrême sud-ouest de ce plan, sur les coteaux, il y a aussi un moulin à vent, le moulin du Buisson Ragot. Les moulins sont en effet très nombreux jusqu'à l'ère industrielle.

L'émergence des moulins dans le monde occidental constitue un bond technologique majeur. Par rapport à leurs ancêtre mus par la force musculaire (animale ou humaine) les moulins à eau, puis à vent à partir de la fin du XII^e siècle, ont permis un

saut quantitatif et qualitatif dans de nombreux domaines économiques. Les moulins, dans les sociétés préindustrielles, participent en effet à de larges pans de l'économie, à commencer par la fabrication de la farine, une des bases de l'alimentation. Outre la mouture des grains, les moulins sont employés pour broyer les écorces servant au tannage des peaux (moulins à tan), fouler la laine (moulins à foulon), scier le bois, battre le fer ou activer les soufflets dans les forges, broyer les chiffons servant à la fabrication du papier, battre la monnaie, filer la soie, irriguer les champs...

Raoul Guichané a dénombré vingt-deux utilisations différentes de moulins pour l'Indre-et-Loire. Les moulins servant à fabriquer la farine dominent largement (84% du total soit 565 moulins), suivis de loin par les moulins à tan (4,75 %, 32 moulins), les scieries (2,4%, 16 moulins), les moulins à foulon (1,8%, 12 moulins) ou les moulins à papier (1,3 %, 9 moulins). Les autres affectations sont plus rares encore. On ne compte ainsi qu'un moulin utilisé pour la fabrication de la poudre, un seul encore pour battre la monnaie.

Un même moulin peut recevoir plusieurs affectations simultanément (par exemple dans une forge une roue sert à battre le minerai tandis qu'une autre active les soufflets) et dans le temps.

Cette importance des moulins dans l'économie pré-industrielle n'a été rendue possible que grâce à de nombreuses innovations technologiques ayant permis de transformer au mieux la force hydraulique ou éolienne en force utile mais aussi à l'aménagement de l'environnement.

Les moulins hydrauliques

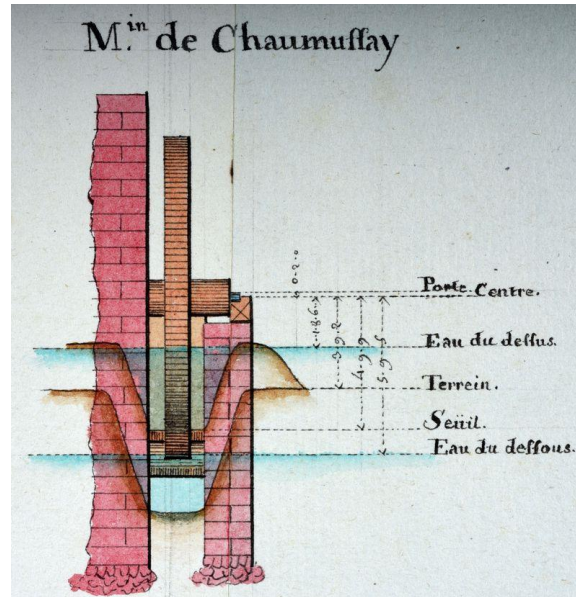
La roue

La roue d'un moulin sert à actionner la machinerie du moulin. Elle peut être munie de pales (planchettes de bois) aussi appelées aubes, on parle alors de **roues à aube**. Ces pales sont généralement au nombre de 30 à 40 par roue. A la place des pales, on trouve parfois des **augets** ou godets, petits compartiments cloisonnés. Ce type de roue nécessite moins d'eau mais doit nécessairement être mu par une cascade, une chute d'eau. La roue peut être horizontale (le cas est plus fréquent au sud d'une ligne Bordeaux-Grenoble) ou verticale.

Dans le cas de la **roue horizontale**, celle-ci est placée sous le bâtiment pour permettre le passage de l'eau, amenée par un canal à partir d'une retenue d'eau. La

roue horizontale est à axe vertical, le mouvement de la roue est directement transmis à la meule tournante.

C 260 – Roue verticale du moulin de Chaumussay (détail du plan, profil et nivellement de la Claise) – 1774-1775

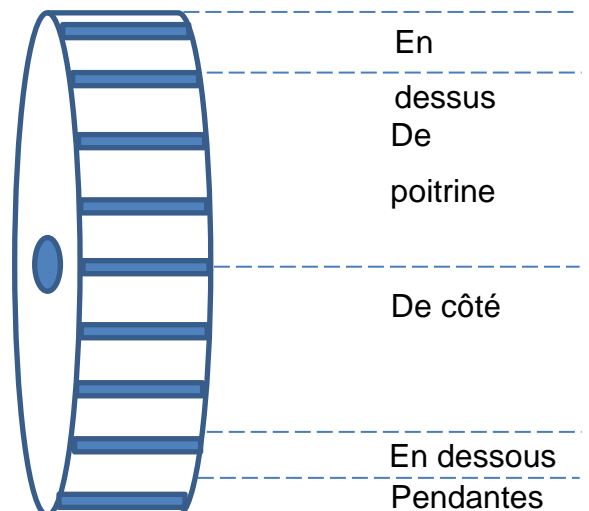


Le système à **roue verticale** est plus complexe car il faut transformer le mouvement horizontal en mouvement vertical. Cette transmission se fait par l'intermédiaire d'un mécanisme comportant un rouet muni d'alluchons et une lanterne.

La plupart des roues verticales fonctionnent sur le principe de la chute d'eau (roues en-dessus, de poitrine ou de côté). L'eau actionne la roue au moyen de pales ou de godets. Les roues des moulins pendants et flottants (c'est le cas des moulins-bateaux) sont actionnées par le courant de la rivière ou du ruisseau, par le dessous.

Le rendement d'une roue de moulin varie fortement en fonction de différents facteurs :

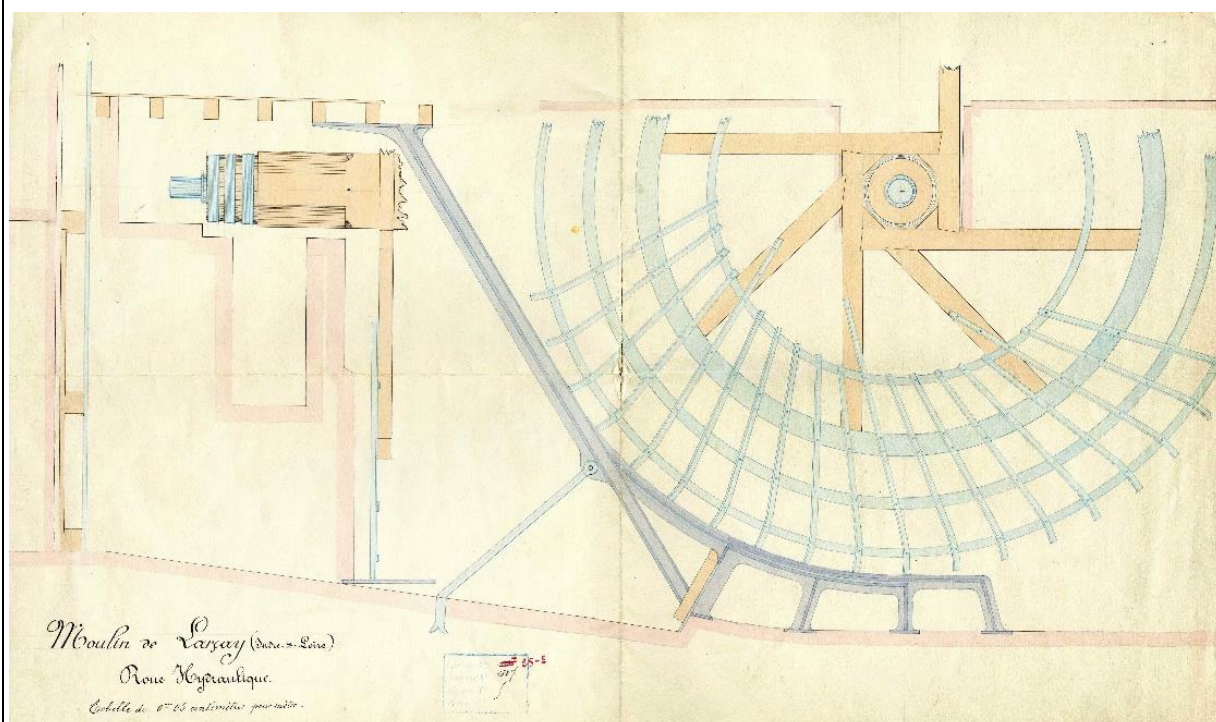
- Hauteur de la chute d'eau : plus la chute est haute, plus le rendement est important ;
- La vitesse de rotation de la roue (plus la rotation est lente plus la force produite est importante) ;
- Le type de pale ou de godet ;
- Le type de roue. On distingue habituellement cinq types de roues verticales selon le point d'attaque, l'endroit où l'eau alimente la roue (voir ci-contre).



En Indre-et-Loire, on trouve plutôt les roues à augets, celles qui reçoivent l'eau par le dessus, sur les cours supérieurs des rivières où les pentes sont plus fortes et les débits plus faibles. Ces roues ont un rendement de 50 % à 70 %.

Les roues à aubes quant à elles équipent préférentiellement les cours inférieurs des rivières où les pentes sont faibles et les débits moyens à forts. Leur rendement est inférieur à celui des roues à augets, de l'ordre de 30 % à 50 %.

S 4821 – Roue hydraulique du moulin de Larçay – dernier quart du 19^e siècle.



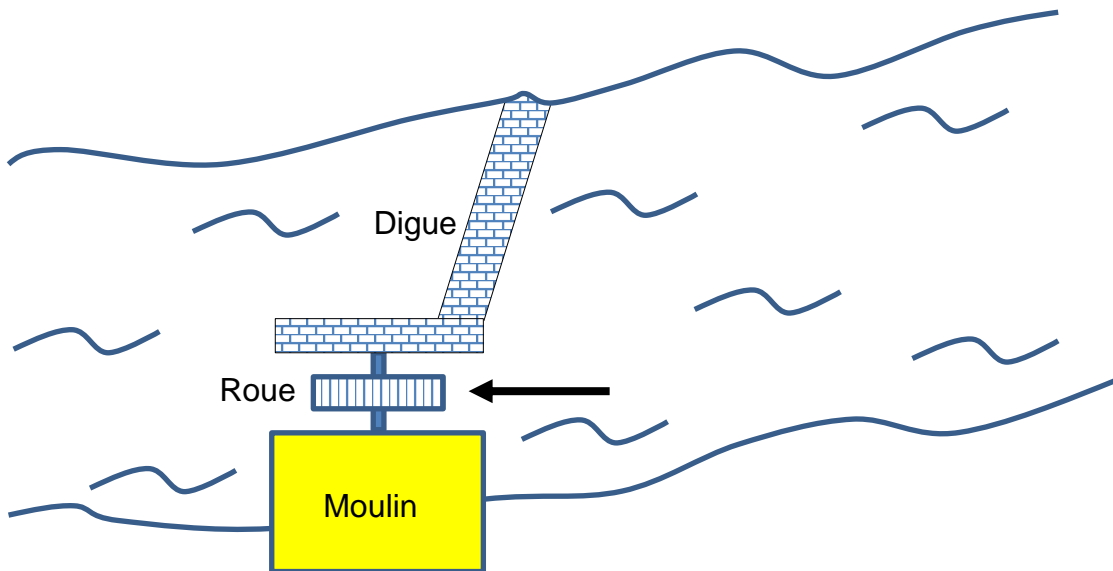
Ce plan montre la roue de côté du moulin de Larçay. L'eau actionne les aubes remontantes en arrivant un peu au-dessous du moyeu. Ce type de roue s'accommode d'une plus faible hauteur de chute d'eau.

Le site

Le choix du site et l'aménagement des cours d'eau autour des moulins sont donc primordiaux pour qui veut assurer le meilleur rendement à son moulin. Le site d'abord doit se prêter à l'établissement, lorsque c'est possible, d'une chute de hauteur d'eau convenable.

Trois techniques principales, avec leurs variantes, ont été utilisées pour assurer une **bonne hauteur d'eau** :

- La première consiste à barrer le cours d'eau par une digue submersible en biais. La roue est placée entre la digue et le moulin, construit sur la terre ferme. La digue sert de déversoir.



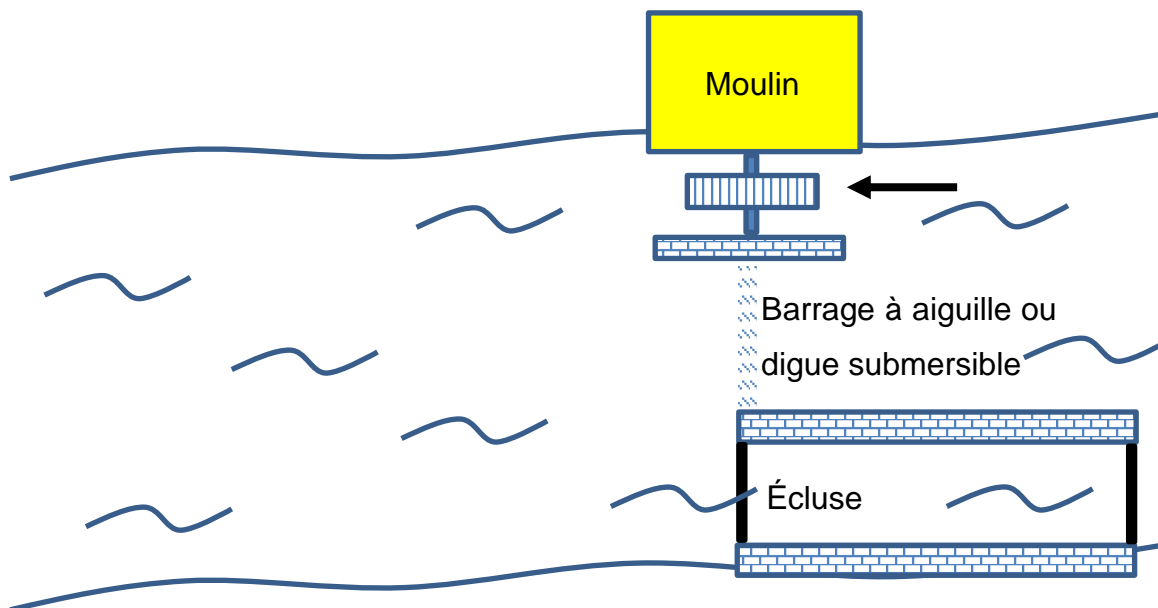
II/3.5.3.2 – Détail du plan d'une portion des prairies comprises entre le pont de Cormery et les regains de Truyes dressé par Roguet (conducteur des Points-et-Chaussées) – 1^{er} novembre 1832



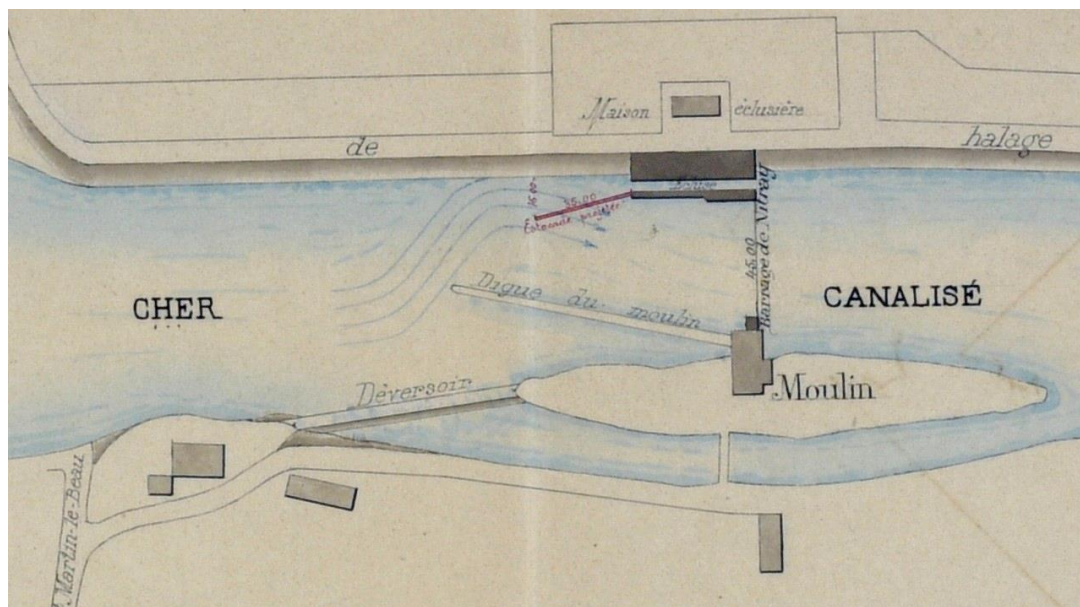
On voit sur ce plan une variante de cet aménagement avec digue submersible. Ici l'aménagement profite de la présence d'îles entre lesquelles est placé le déversoir.

Ce type d'aménagement pouvant poser problème sur les rivières navigables (ex. Le Cher en Indre-et-Loire), il existe des variantes permettant aux bateaux de passer en toute sécurité malgré la présence du moulin comme dans le schéma ci-dessous où une écluse est aménagée pour faciliter le passage des bateaux tandis que le barrage à aiguille (système de barrage mobile grâce à

des aiguilles ou barres de bois amovibles mis au point en 1830 par l'ingénieur Poirée) permet de réguler la hauteur d'eau en amont du moulin.



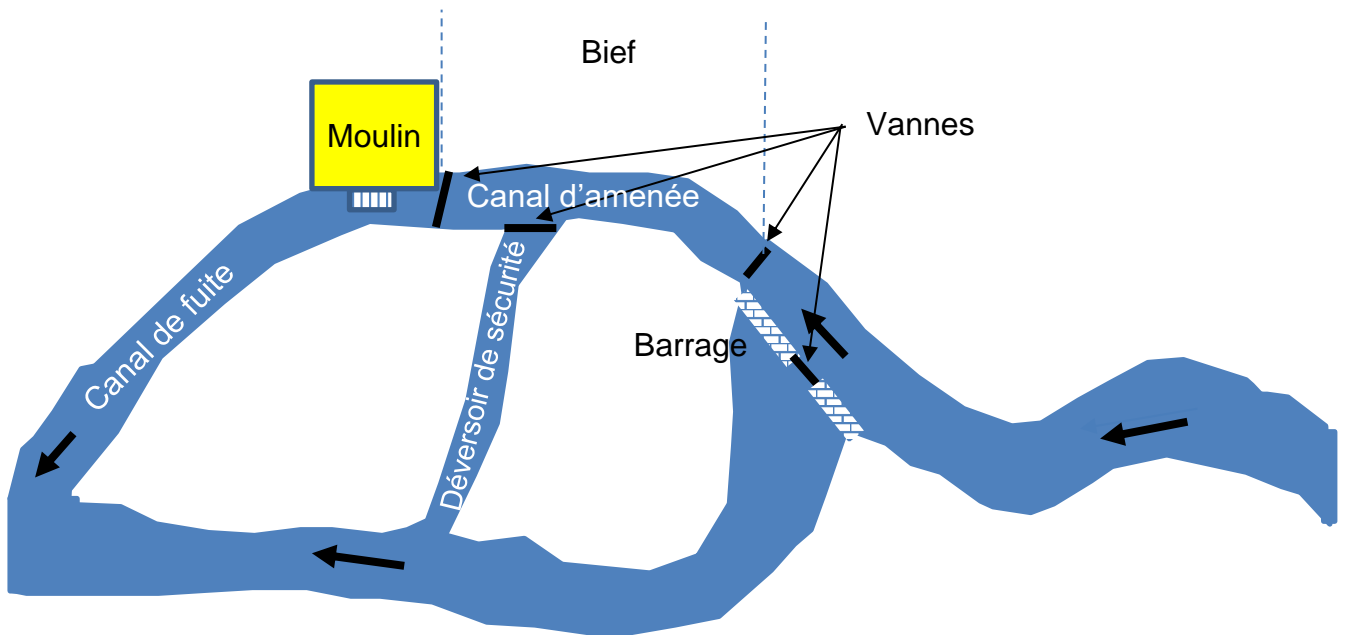
S 5351 – plan pour la construction d'une estacade à l'entrée de l'écluse de Nitray (détail) – 1892



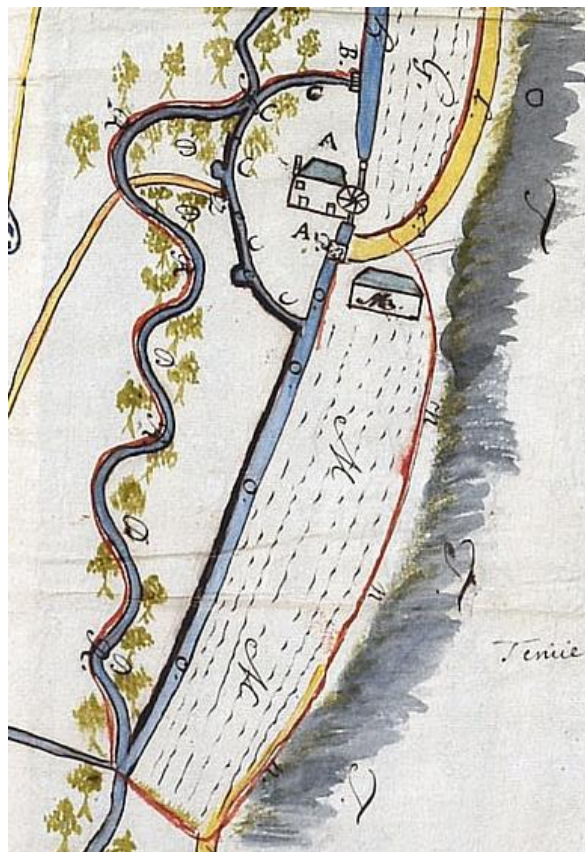
Sur ce détail on voit comment les abords du moulin de Nitray, sur le Cher ont été aménagés pour assurer un débit d'eau régulier au moulin tout en favorisant la navigation. Les besoins des meuniers et des mariners étant souvent contradictoires, les conflits sont très fréquents, surtout sur des rivières navigables comme le Cher.

- La deuxième technique est plus complexe à mettre en œuvre mais est très courante d'utilisation. Elle consiste à barrer le lit de rivière et à construire en parallèle mais un peu plus haut un canal d'amenée de pente plus faible que le cours original afin d'avoir une bonne hauteur d'eau. L'eau regagne le cours de la rivière par un canal de fuite. Le moulin se trouve ainsi au milieu d'une île

artificielle. La construction du canal d'amenée nécessite l'aménagement d'une digue chargée de maintenir l'eau en hauteur.

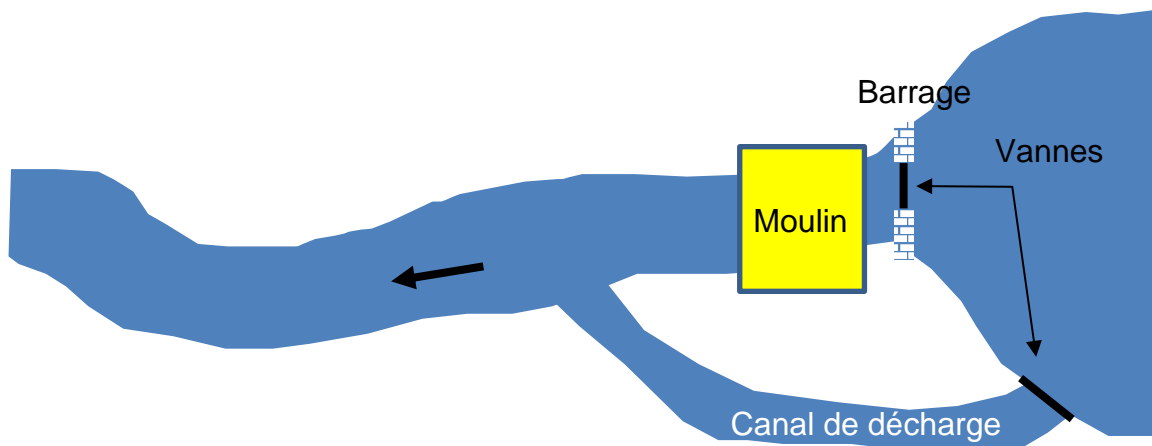


H 490/1 – Plan du moulin de Fresnay (détail) - 1697.

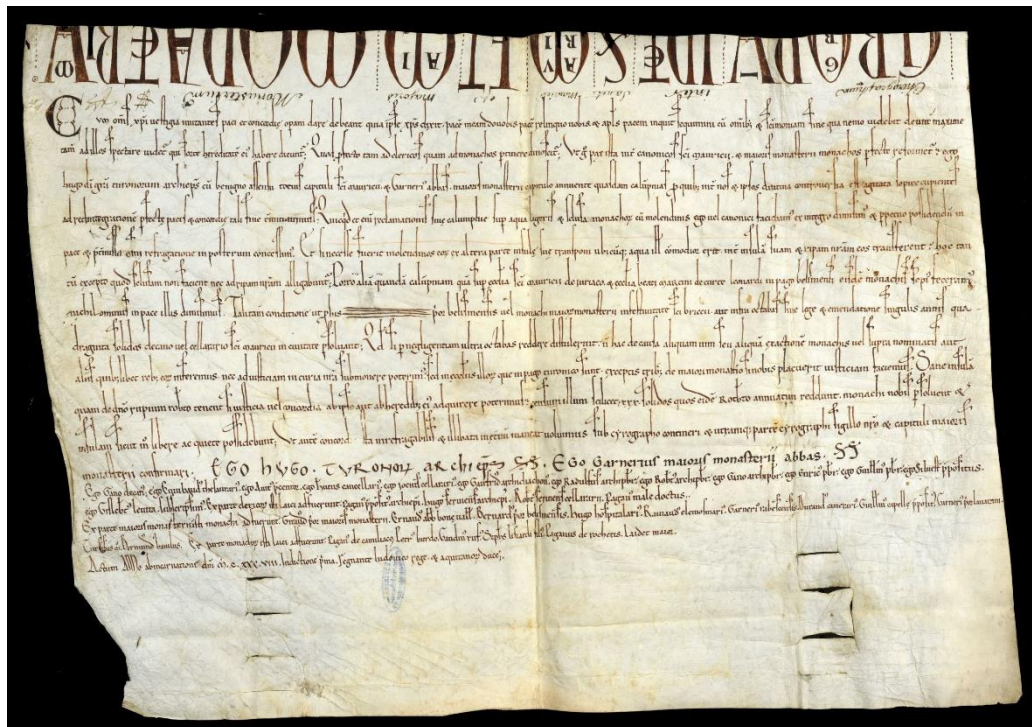


On voit sur ce plan de la fin du 17^e siècle un exemple de site ayant connu de nombreux aménagements au cours de son histoire. Le moulin (noté A) reçoit l'eau par un cours d'eau visiblement aménagé (noté h). A l'amont du moulin une vanne de décharge (B) permet de déverser le trop-plein d'eau (ou de mettre à sec le moulin en cas de réparation) dans un canal de décharge (à moins que cela ne soit le lit de la rivière). Deux canaux de décharges ont été successivement aménagés. Le premier (e) a été remplacé en 1495 par un second (R).

- La troisième technique consiste à barrer le cours d'eau, et éventuellement une partie de la vallée, par une digue formant ainsi un boyau, voire un étang. Le moulin est construit aux pieds de la digue, un canal de décharge permet d'évacuer le trop-plein. Cette technique a particulièrement été mise en œuvre sur les cours d'eau les plus faibles et permettait d'obtenir une bonne hauteur de chute. Elle est cependant plus rare car plus difficile à mettre en œuvre : il faut en effet disposer d'une réserve foncière suffisante pour la retenue d'eau et faire bâtir une digue solide.



H 202 – Sentence arbitrale de l'archevêque de Tours – 1138



L'archevêque tranche un conflit survenu entre l'abbaye de Marmoutier et le chapitre cathédral de Tours au sujet du moulin-bateau des moines. Ces derniers ne peuvent attacher leur bateau au rivage des chanoines.

Dans certains cas, il est impossible d'aménager le site pour assurer une bonne hauteur d'eau ou un débit régulier. C'est notamment le cas sur les cours d'eau navigables (comme la Loire ou le Cher), où la concurrence avec la batellerie est importante, ou dans les zones urbaines densément garnies en moulins. Dans ces cas-là il a fallu non pas adapter l'environnement au moulin mais l'inverse. C'est ainsi que ce sont développés les moulins-nefs ou moulins-bateaux : il s'agit d'un bateau muni d'une ou deux roues hydrauliques qui peut se placer là où le courant est le plus avantageux. Le rendement reste cependant faible. À l'époque moderne, le nombre de moulins bateaux décroît considérablement notamment sous la pression notamment de la « Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et autres fleuves descendant en icelle », apparue au Moyen Âge, qui fait un lobbying actif contre les moulins-bateaux qui entravent la navigation.

Une autre solution a été le moulin-pendant. Ici le moulin est fixe mais c'est la roue qui est mobile. On peut ainsi la descendre à l'aide de vérins lors des étiages ou la remonter en cas de crue. On trouvait souvent de type de moulin sous les arches des ponts.

10 Fi 18/6 – Carte postale du Grand Moulin de Ballan-Miré – s. d.



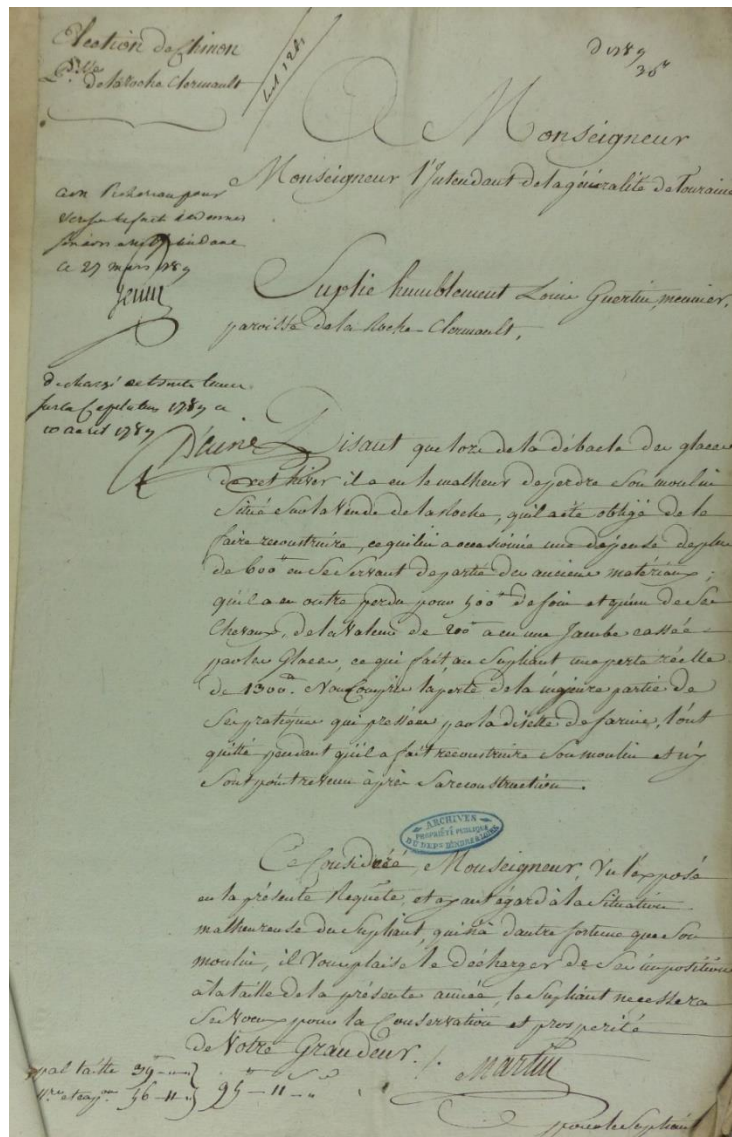
Ce moulin pendant a été construit au début du 16^e siècle par Jacques de Beaune de Semblançay.

Le site doit également offrir une **bonne stabilité pour un bâtiment** subissant de fortes vibrations. Le moulin est généralement construit « à sec », en premier, puis les canaux sont creusés. La jonction avec la rivière se fait dans un dernier temps.

Le choix du site dépend aussi de la **présence d'autres moulins dans les environs**. Un nouveau moulin doit en effet être suffisamment éloigné :

- du moulin situé en amont pour avoir un remous de longueur suffisante ;
- du moulin situé en aval pour ne pas être gêné par son remous.

C 757 – Louis Guertin, meunier à La Roche-Clermault, demande un dégrèvement d'impôt suite à la destruction de son moulin consécutive à la débâcle des glaces en 1788 – 1789



Lors de certains événements climatiques marquants, on trouve dans les sources fiscales (série C pour l'ancien régime puis L et P pour la Révolution et la période 1800-1940) des demandes d'exemptions d'impôts. Ces documents nous renseignent aussi sur les moulins et leurs occupants.

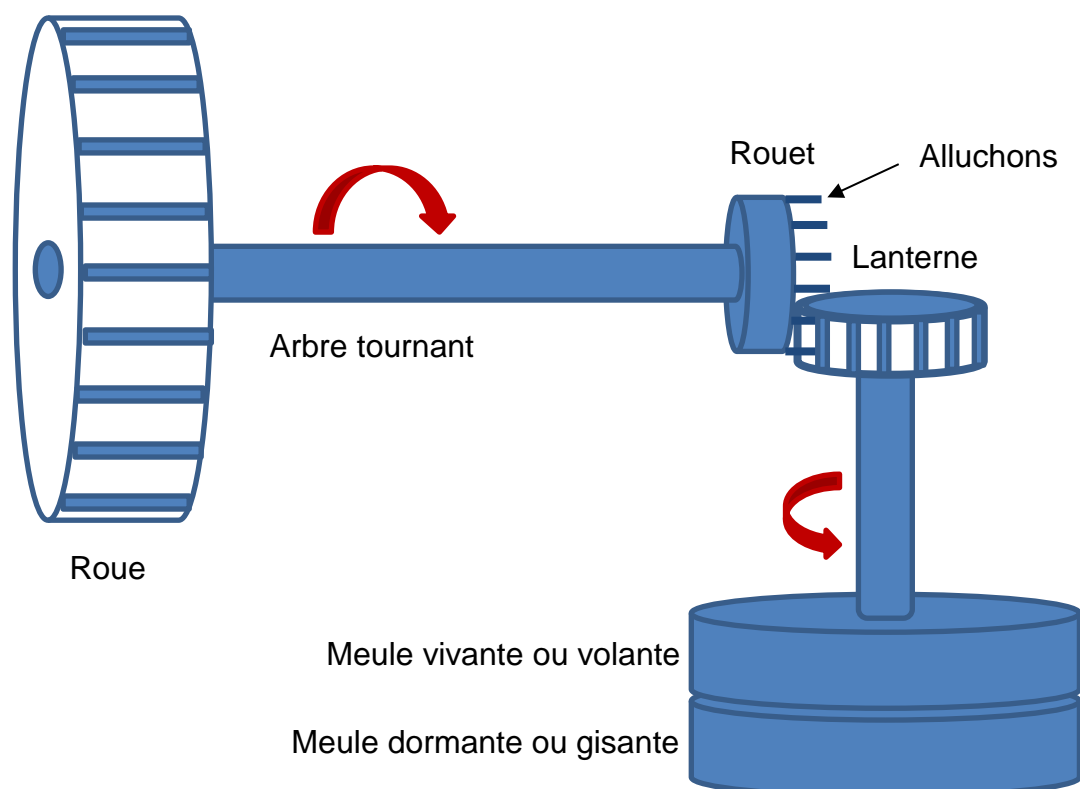
L'aménagement doit enfin permettre au moulin de s'adapter le mieux possible aux **variations du débit des cours d'eau**. Les retenues d'eau et les canaux d'amenée jouent ce rôle en régulant les variations « normales » du niveau d'eau (périodes de hautes eaux l'hiver et étiages estivaux) mais les périodes d'inondations ou de sécheresse sont plus problématiques. Dans le premier cas, l'eau monte partout, submergeant partiellement la roue, risquant de l'emporter, et obligeant le meunier à arrêter le moulin. Dans le second cas, le moulin ne peut fonctionner en continu, il

fonctionne « par éclusées », c'est-à-dire par « à coups ». Le meunier ouvre les vannes pour remplir le canal d'amenée ou la retenue en maintenant fermées les vannes situées juste en amont du moulin. Lorsque le niveau d'eau est jugé suffisant, il peut alimenter la roue jusqu'à épuisement du stock d'eau. Il ne lui reste plus alors qu'à recommencer l'opération. Le gel provoque également un chômage technique.

Craignant de voir arriver des périodes sèches, les meuniers pouvaient être tentés de gonfler leurs réserves d'eau, au risque de voir l'eau déborder et inonder les champs alentours. C'est là une source régulière de conflits entre le meunier et ses voisins alors même que le niveau légal de la retenue à ne pas dépasser était fixé par ordonnance et visiblement gravé. Les dossiers de moulins et les archives judiciaires comptent un très grand nombre de plaintes. On trouve aussi au sein de ces dossiers des procès entre meuniers liés à l'usage de l'eau.

Le mécanisme de transmission de la force motrice

Mécanisme d'entraînement des meules avec passage d'un mouvement horizontal à un mouvement vertical.

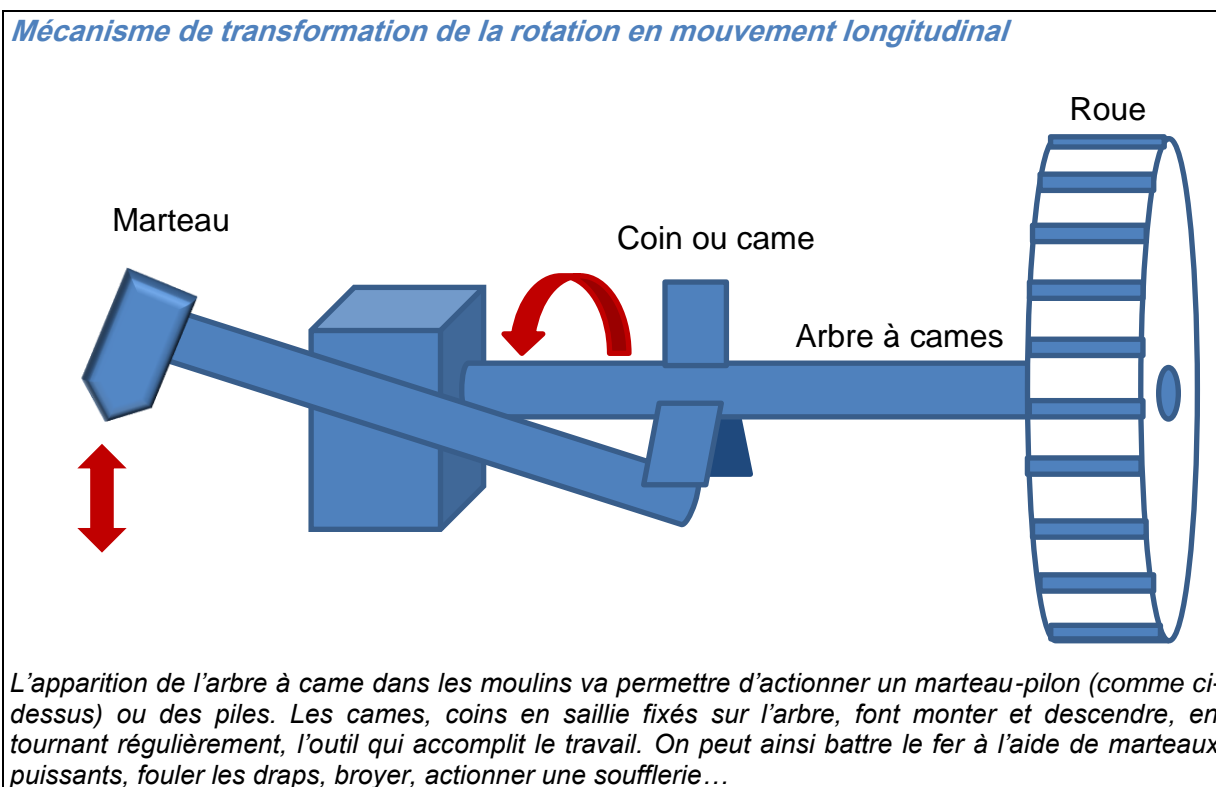


Mécanisme d'entraînement des meules pour les roues verticales d'un moulin à eau. L'eau fait tourner la roue qui est elle-même fixée à l'arbre tournant qui transmet son mouvement au rouet qui se trouve sur cet arbre (à son extrémité ou non). Le rouet est équipé de dents en bois, les alluchons, qui entraînent une petite roue formée de deux plateaux circulaires reliés entre eux par des barreaux (les fuseaux). C'est ainsi que le mouvement à l'origine horizontal devient vertical. La lanterne transmet son mouvement à la meule vivante tandis que la meule dormante est fixe. On trouve des mécanismes similaires dans les moulins à vent.

Le mouvement de la roue (qu'elle soit actionnée par l'eau ou le vent) doit être transformé en une force utile selon la destination du moulin. Ainsi on aura besoin d'un mouvement de rotation verticale pour actionner les meules servant à moudre le grain dans le cas des minoteries.

Dans le cas de moulins à roue verticale, il faut donc un mécanisme capable de transmettre ce mouvement horizontal en mouvement vertical. Ce mécanisme est resté quasiment le même durant les périodes médiévales et modernes même s'il a pu connaître ici ou là quelques variations.

La mouture des grains est la principale activité des moulins tant les économies médiévales et modernes avec leurs circuits d'échanges courts ont besoin d'un bon maillage de minoteries. L'énergie éolienne est d'ailleurs entièrement dédiée à cette activité.



Avec les innovations techniques qui émergent au cours du Moyen Age, la force motrice de la roue va être employée à d'autres usages. On va ainsi parvenir à transformer la rotation de la roue en mouvement de va et vient utile notamment pour actionner une scie. L'introduction de l'arbre à came à partir du 11^e siècle va permettre d'obtenir un mouvement longitudinal qui va servir :

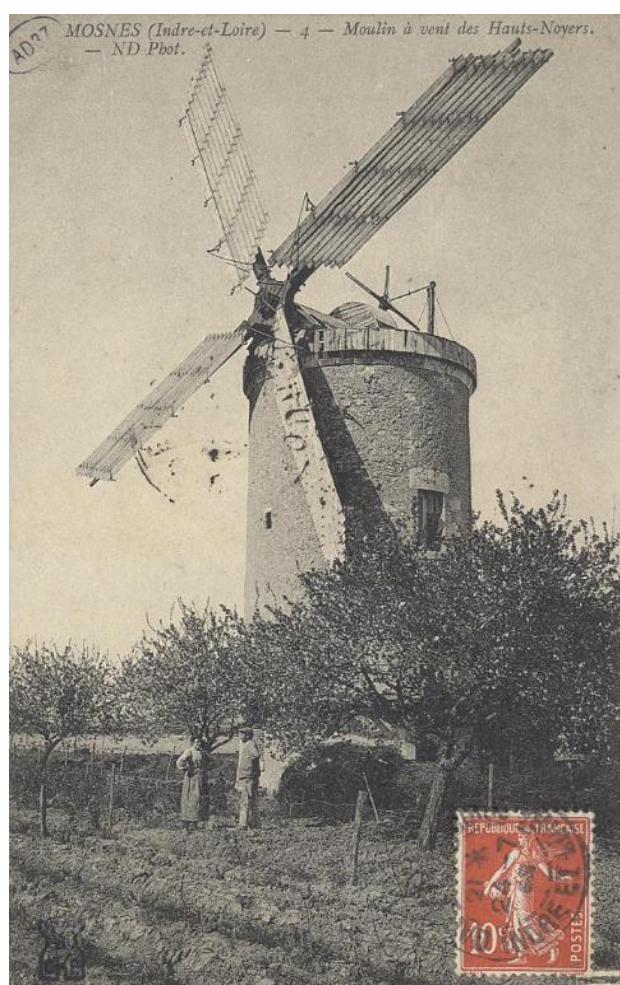
- à broyer les écorces de chêne utiles au tannage de la peau (dans les moulins à tan)
- à broyer le minerai,
- à fouler la laine tissée pour l'assouplir ou la dégraisser (moulin à foulon),

- à broyer la chiffe pour la fabrication du papier à partir du 14^e siècle,
- à battre le fer...

Le moulin constitue ainsi, jusqu'à la révolution industrielle, la principale force motrice. La roue et le mécanisme de transmission de l'énergie sont des éléments fragiles et particulièrement coûteux, ce qui explique qu'ils ont d'abord été construits par les personnages puissants et fortunés. Les autres équipements du moulin (meules dans le cas de moulin à farine, marteaux pour les forges...) nécessitent également un grand savoir-faire et coûtent donc cher.

Les moulins à vent

10 Fi 161/12 – Carte postale représentant le moulin à vent des Hauts-Noyers à Mosnes – s.d.



Cette carte montre l'utilisation fréquente des ailes Berton au 19^e siècle. On aperçoit le mécanisme servant à actionner le mouvement des lattes de bois.

La construction d'un moulin à vent n'est envisageable que dans les régions où le vent souffle de façon quasi permanente. Les vents n'ont cependant pas de direction fixe, le moulin doit donc s'adapter à cette variabilité.

Deux mécanismes sont ainsi nécessaires pour la conception d'un moulin à vent :

- le mécanisme de captation de la force éolienne, les ailes essentiellement ;
- l'orientation de ce système de captation pour pouvoir profiter un maximum des différents vents.

Les ailes.

Les quatre ailes sont placées à l'extrémité d'un axe, à peu près horizontal, placé le plus haut possible dans le toit des moulins tours ou en haut de la « cage » dans le cas des moulins à pivot.

Elles sont longtemps couvertes de toiles qu'il faut pouvoir mettre, serrer ou enlever aisément notamment lorsque le vent est trop fort. C'est un exercice périlleux qui se fait en grimpant sur les ailes. Au 19^e siècle, l'apparition des ailes Berton (constituées de lattes de bois coulissant grâce à un mécanisme situé à l'intérieur du moulin) émancipent les meuniers de cette pénible tâche.

Les différents types de moulins.

5 Fi 2818 (Photographie André Arsicaud) – Moulin de la Planche à Theneuil – 1954

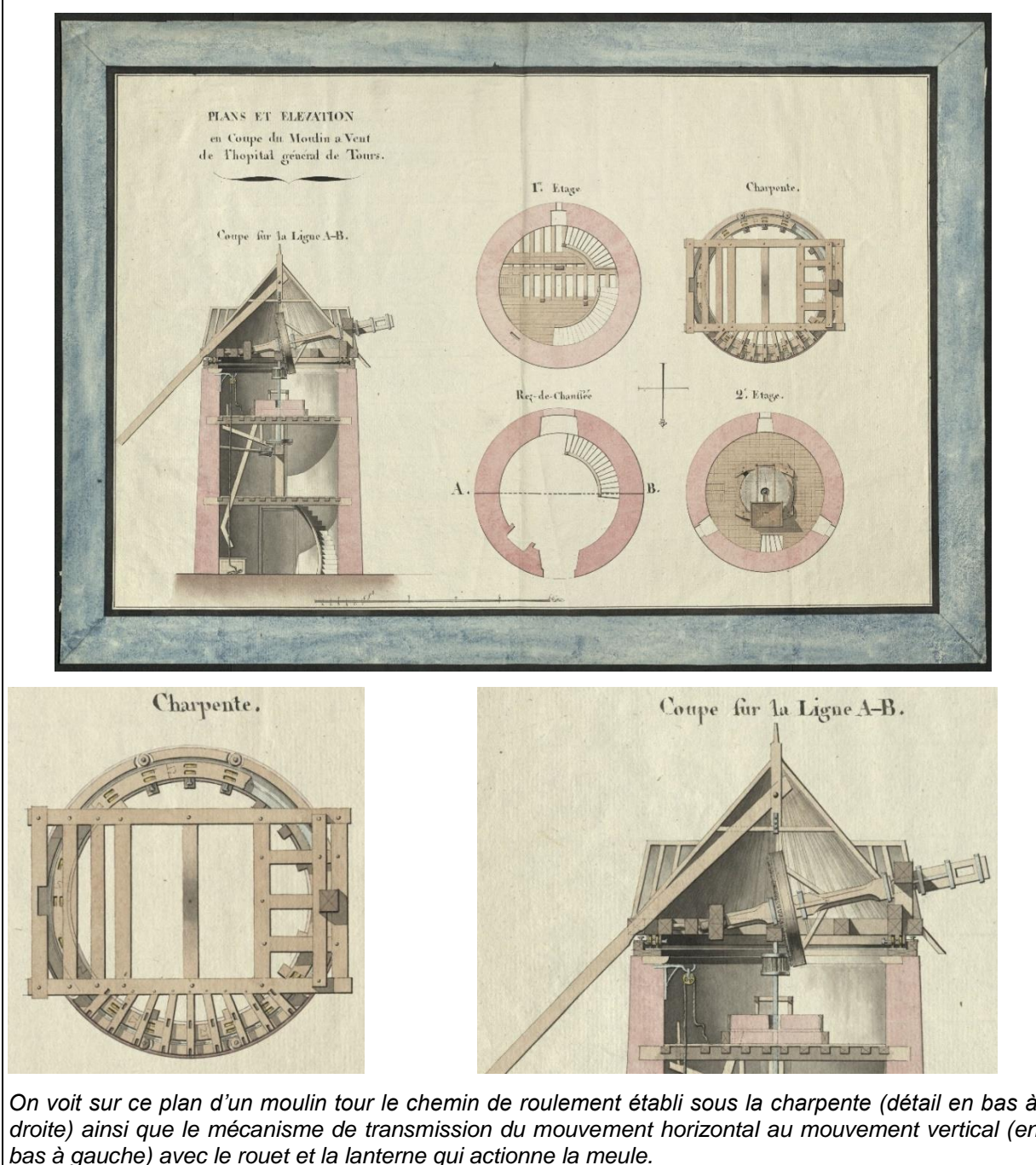


On voit bien sur cette photo d'un moulin à l'abandon la longue poutre (guivre) qui servait autrefois à tourner les ailes face au vent.

Afin de profiter des vents changeants, plusieurs types de moulins ont été mis au point : les moulins-pivot, les moulins tours et enfin les moulins cavier.

Les **moulins-pivots** sont munis d'une cage en bois munie d'une charpente portant l'arbre sur lequel sont fixées les ailes et le toit. La cage est encastrée dans un pivot en bois, fixé au sol, sur lequel elle peut pivoter. La cage se trouve ainsi à quelques mètres du sol. Elle comprend outre l'arbre, une chambre de meules ainsi qu'une pièce de réception du blé où se trouve aussi le mécanisme de blutage (opération consistant à séparer le son de la farine).

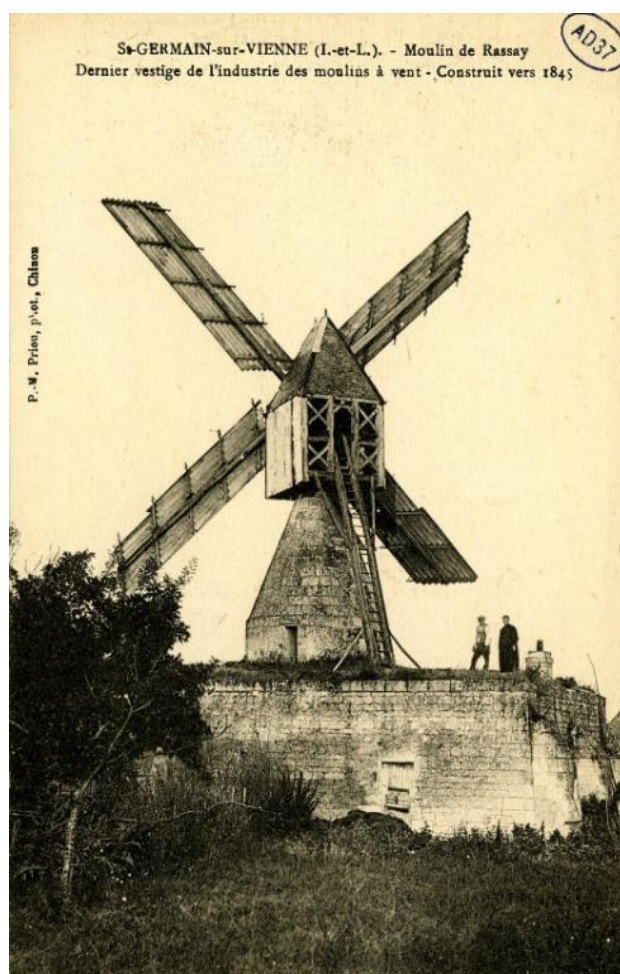
14 Fi 38 – Plan et élévation du moulin à vent de l'hôpital général de Tours – s. d. (18^e siècle)



Les **moulins tours** sont les plus répandus en Europe quoique d'invention plus récente que les premiers dont l'origine remonte au 12^e siècle. Dans ce système c'est le toit, la charpente et le grand arbre qui porte des ailes qui pivotent sur un chemin de roulement en bois. La tour est généralement construite en matériaux durs comme la pierre. Pour orienter les ailes face au vent, le toit est muni d'une guivre (ou queue) descendant jusqu'au sol pour que le meunier puisse faire la manœuvre.

Il existe aussi des systèmes de levier à l'intérieur du moulin. Avec le temps le système d'orientation s'améliore permettant au moulin de pivoter seul en fonction du vent. La chambre des meules est placée dans la tour, généralement au premier étage tandis que la salle de réception du blé, ou le logement du meunier, est située au rez-de-chaussée. Les moulins tours font généralement autour de 10 m de haut pour 8 m de large.

10 FI 220/21 – carte postale du moulin de Rassay – s. d.



Un exemple de moulin cavier. La cave est ici rectangulaire et la hucherolle, dans laquelle se trouve le mécanisme de transmission du mouvement des ailes (arbre, rouet et lanterne) repose sur une construction maçonnée conique. Une échelle permettait au meunier de se rendre dans la hucherolle.

Le **moulin cavier** est une sorte d'hybride des deux premiers types. Il est très répandu dans le Saumurois jusqu'en Touraine. On en trouve ainsi de nombreux dans la région de Bourgueil, dans et le Véron et jusqu'à Bléré. Ce type de moulin est composé, comme les moulins-pivots, d'une cage en bois (on dit aussi *hucherolle*) ne comprenant que le grand arbre et les ailes, et d'une maçonnerie conique, souvent construite sur une cave troglodyte (d'où le nom de moulin cavier), où se trouvent les appareils de mouture et éventuellement les autres pièces nécessaires (stockage des grains, logement...).

Guide des sources

Les documents d'archives publics permettent de retracer l'histoire d'un moulin et de ses meuniers. Ce guide ne vise pas à l'exhaustivité, qui serait de toute façon illusoire tant on peut trouver des informations éparses dans de multiples fonds, mais a l'ambition de présenter les principales sources ainsi que les méthodes de recherche les plus courantes.

A la recherche des propriétaires...

La démarche pour faire connaître les propriétaires successifs d'un moulin est similaire à toute recherche portant sur l'histoire d'un bien immobilier.

Plusieurs cas de figures existent :

- [Je possède un acte de vente.](#)
- [Je connais le nom d'un propriétaire.](#)
- [Je ne connais aucun propriétaire.](#)

[Avant la Révolution](#), les recherches sont un peu plus complexes mais de nombreux documents permettent de faciliter les recherches.

La démarche à suivre varie selon le cas de figure envisagé même si les sources mobilisées restent sensiblement les mêmes à savoir :

- Les minutes notariales (sous-série 3E),
- La documentation hypothécaire (sous-série 4Q)
- La documentation cadastrale avec ses plans et les matrices correspondantes (sous-série 3P)
- Les archives des administrations chargées du contrôle et de l'enregistrement des actes notariés (sous-série 2C pour l'Ancien régime puis sous-série 3Q).

Je possède un acte de vente.

Sur tout acte de vente figure une partie « **origine de propriété antérieure** » qui indique comment le vendeur est devenu acquéreur des biens qu'il cède. Cette « origine de propriété » donne le nom du ou des propriétaire(s) précédent(s) avec le nom du notaire et la date à laquelle l'acte a été souscrit et transcrit. *Attention cependant, les minutes les plus anciennes ne comportent pas toujours l'origine de propriété.*

Grâce à ces mentions d'origine de propriété, on peut ainsi remonter d'acte en acte, pour peu que les minutes des notaires aient été conservées.

→ voir le [formulaire de recherche spécialisée des minutiers des notaires](#) qui permet d'interroger l'ensemble des fonds des notaires..

Dans le cas contraire il faut utiliser les **registres de transcription des hypothèques** (sous-série 4Q) à l'aide des indications données dans l'acte à savoir le volume et le numéro ainsi que la date de transcription.

4 Q 5/2541, Transcription n° 41 : vente du moulin de Courquigny – Origine de propriété du moulin – 20 juin 1840

Origine de propriété. Les Domaines de Courquigny
 et de la Graffardière furent vendus appartenant à
 Messire de la Pirovinière, vendant, au moyen du legs
 universel qui lui est fait en une propriété qui lui a été
 faite par Messire Jacques L'homme de la Pirovinière,
 son oncle, dans son testament à St Aubin, en date de
 son testamentolographe de la date à St Aubin
 de vingt-neuf novembre mil huit cent onze, enregistré le
 treize février mil huit cent treize et déposé le même jour
 pour en être en l'état de la loi de l'Assemblée nationale à
 Angoulême. Quant à l'usufruit de ces mêmes biens qui
 avait été légué par la même loi testamentaire à Messire Louis
 Claude L'homme de la Pirovinière, il ne lui est aujourd'hui
 resté à la vente de propriété que les mains de vendant
 pour lui et de son épouse de la loi de l'Assemblée nationale de l'homme
 de la Pirovinière, son père, dans son testamentolographe
 le onze novembre mil huit cent vingt et un, enregistré par
 L'homme de la Pirovinière etait lui-même propriétaire
 de ces biens comme les ayant acquis de Messire André...

A l'aide des minutes et/ou transcriptions hypothécaires on peut sans peine remonter au moins jusqu'à la Révolution, voire au-delà pour les minutes notariales (les registres des hypothèques ne sont en effet créés qu'au début du 19^e siècle).

3 E 43/278 – vente du moulin à vent de Savigné – 28 août 1820.

ainsi que ledit Moulin, Bâtimens & dépendances ledit
 Dessigné & appartenant au dit longuet & sans par ledits Vendeurs led
 traites & dimanches les Années & jours in dit sans être tenu à
 aucune perfection d'essences quant aux Dommages, au Sursis, &
 l'annuité, sans aucun abât de rente première, ledit moulin, Bâtimens
 & dépendances d'origine par les articles premiers, deux & quatre de la
 désignation des articles ledits Vende, de même avec une Arrière Vente de
 Louis Jean Babin & des Sieurs Jean, François, Née Valentin & Babin &
 de son épouse Babin Les Enfants, par acte antérieur approuvé & homologué
 le date du vingt deux octobre mil huit cent dix sept longuet & habenne
 Larallier & deux Novembre suivant, & pour avoir fait leuraine de
 Grange, ainsi fait approuvé désigné par l'article 7 de l'acte désigné
 sur le moulin de terre d'origine par l'article quatre, 3^e de la Moulin de
 terre d'origine par l'article cinq de l'acte désigné, pour être mis à
 l'adame de l'abatre depuis lequel jusqu'à l'origine il y a l'origine
 vingt six ans;
 Lesyeux Moreau Babin & de

Dans cet acte l'origine de propriété est introduite par la mention « ainsi que ledit moulin ». Selon les actes en effet la formulation de l'origine de propriété est plus ou moins explicite.

Retrouver la cote d'un registre de transcription à l'aide du numéro de volume.

L'acte notarié indique normalement, c'est presque systématique à partir de la seconde moitié du 19^e siècle, le numéro du volume dans lequel l'acte est transcrit. Les [répertoires numériques de la sous-série 4Q](#) indiquent dans la colonne de gauche la cote archivistique des volumes et les numéros d'origine dans la colonne de droite.

4 Q 2 - Chinon

| Cote du volume | Dates extrêmes des <u>transcriptions</u> | N° d'origine |
|----------------|---|--------------|
| 4 Q 2 / | 1911* 9 septembre 1875 – 7 octobre 1875 | 1011 |
| | 1912* 7 octobre 1875 – 23 octobre 1875 | 1012 |
| | 1913* 23 octobre 1875 – 4 novembre 1875 | 1013 |
| | 1914* 4 novembre 1875 – 18 novembre 1875 | 1014 |
| | 1915* 11 novembre 1875 – 27 janvier 1876 | 1015 |
| | 1916* 18 novembre 1875 – 30 novembre 1875 | 1016 |
| | 1917* 30 novembre 1875 – 10 décembre 1875 | 1017 |
| | 1918* 2 décembre 1875 – 4 février 1876 | 1018 |
| | 1919* 10 décembre 1875 – 23 décembre 1875 | 1019 |

Les répertoires des transcriptions comportent la copie intégrale d'un acte, on peut donc privilégier leur consultation plutôt que les minutes notariales dont la conservation est plus aléatoire.

Je connais le nom d'un propriétaire

Si je n'ai qu'un nom de propriétaire, la recherche débute par la documentation hypothécaire, le but étant de trouver le relevé des formalités hypothécaires (aussi appelé case ou compte) de cet individu dans lequel sont recensés l'ensemble des actes inscrits ou transcrits dans la documentation hypothécaire.

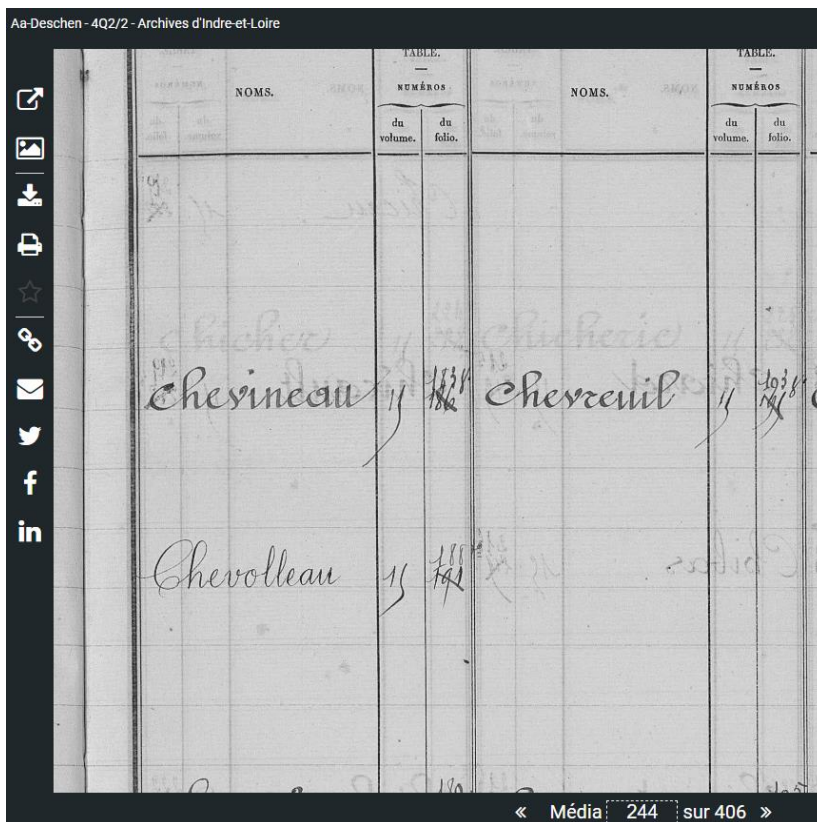
Toute recherche de relevé hypothécaire doit se faire dans l'ordre qui suit :

- Identification de la **commune** où se situe le bien (c'est le lieu où se situe le bien qui est à prendre en compte et non la résidence de l'individu) ;
- Identification de la **conservation hypothécaire** concernée (il y a trois conservations en Indre-et-Loire correspondant aux trois arrondissements : Chinon, Loches et Tours) ;
- Consultation des **registres indicateurs** des tables alphabétiques pour y retrouver le nom de famille. Pour chaque nom figure le numéro de la table alphabétique où se trouve le nom ainsi que le numéro de folio à l'intérieur de la table ;
- Consultation de la **table alphabétique** correspondante. Pour chaque nom de famille sont donnés dans l'ordre chronologique d'enregistrement les prénoms des personnes avec parfois mention de leur nom d'épouse pour les femmes (voire parfois le nom de l'épouse pour les hommes), le métier et le(s) domicile(s) et, parfois, la date de naissance. Ces dernières indications permettent de différencier les homonymes, parfois nombreux. Pour chaque personne sont indiqués le numéro du volume du répertoire ainsi que la case ou le compte correspondant à l'intérieur de ce répertoire.
- Consultation du **relevé de formalité** de la personne. Y sont mentionnés l'ensemble des transcriptions passées par cet individu (acquisitions, ventes, donations, saisies...) ainsi que les inscriptions (moins intéressantes dans le cas d'une telle recherche).

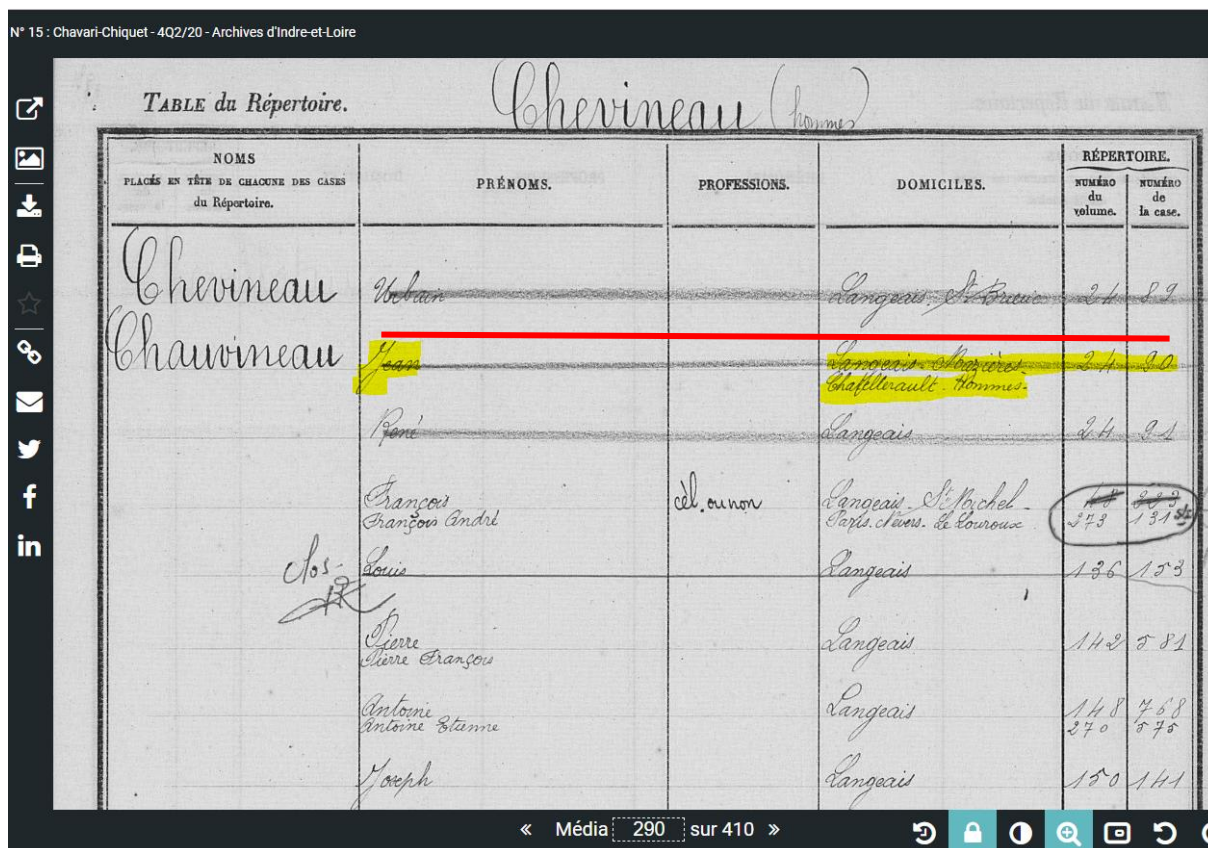
➔ Pour plus de détails sur la documentation hypothécaire, consultez la fiche d'aide à la recherche : [la documentation hypothécaire](#).

Prenons l'exemple de Jean Chevineau, propriétaire d'un moulin à Savigné-sur-Lathan (bureau de Chinon). Les seules informations dont on dispose sont son nom, son prénom ainsi que le nom de son épouse, Goron.

Le registre indicateur des tables alphabétiques donne pour résultat :



Il faut donc consulter le volume 15 des tables alphabétiques au folio 183 verso.



Voici ce qu'on trouve au folio 183 verso. On note au passage que ne sont pas ici seulement recensés les personnes portant le patronyme de Chevineau mais aussi

les Chauvineau... Il faut en effet garder en mémoire que jusqu'au dernier quart du 19^e siècle les patronymes ne sont pas fixes, ce qui explique qu'une même personne peut, selon les actes, voir son nom orthographié de différentes manières. La consultation des registres indicateurs des tables alphabétiques est donc une étape obligatoire.

On voit ici que le relevé de formalités de Jean Chevineau se trouve au volume 24, case 90.

Il reste ensuite à repérer dans la liste des transcriptions celle(s) susceptible(s) de correspondre à l'acte qu'on cherche et de noter les références qu'on trouve dans les deux premières colonnes (n° de volume et n° de la transcription). Les seules indications sont la date de transcription (qui n'est pas celle à laquelle l'acte a été passé) et la nature de l'acte (vente, acquisition, donation...). Il est parfois difficile de trouver l'acte convoité à partir de ces seules indications.

Les registres de transcription n'étant pas numérisés, il faut ensuite venir les consulter en salle de lecture (voir ci-dessus pour savoir comment retrouver la cote d'un registre à partir de ces références hypothécaires).

Une fois la transcription retrouvée, on peut avancer dans les recherches en utilisant « l'origine de propriété » (voir ci-dessus).

Cette méthode cependant ne vaut que si on veut « remonter » dans le temps. Mieux vaut donc partir du propriétaire le plus récent.

Je ne connais aucun propriétaire.

Je sais où se situe le moulin mais je n'ai aucune idée des personnes à qui il a pu appartenir. La seule solution consiste alors à passer par le cadastre. Les matrices

cadastrales recensent en effet les noms des personnes s'acquittant des impôts fonciers pour une parcelle donnée.

La première étape consiste à trouver la parcelle en consultant le tableau d'assemblage de la commune puis le plan parcellaire. Une fois le numéro de parcelle trouvé, il faut consulter les matrices cadastrales qui permettent de suivre les mutations de la propriété dans un ordre chronologique (du plus ancien au plus récent).

À noter : L'ensemble des plans et des matrices du cadastre napoléonien ont été numérisés. Pour savoir comment faire des recherches dans le cadastre voyez la fiche : « [Cadastre : mode d'emploi pour la recherche en ligne](#) ».

Une fois relevés les noms des propriétaires, il suffit d'utiliser la documentation hypothécaire ([voir ci-dessus](#)).

3P2/10/6 – Plan parcellaire du cadastre napoléonien d'Auzouer-en-Touraine, section B, première feuille (détail) – 1835.



On voit sur ce plan le moulin de Courquigny, indiqué sous le nom de « Cordigny » (il s'agit d'une faute car le tableau d'assemblage a été corrigé), qui forme la parcelle B57. Ce sont ces références qui seront utiles pour faire les recherches dans les matrices. Ce plan montre qu'il existait alors sur les rives de la Ramberge de nombreux moulins.

Attention ! les matrices cadastrales ne donnent pas toujours des informations fiables dans le cadre d'une recherche d'origine de propriété. En effet :

- Les dates de mutations sont souvent approximatives.
- Les noms qui figurent dans les matrices ne sont pas parfois pas ceux des propriétaires. Il peut en effet arriver que celui que le contribuable ne soit pas le propriétaire légal mais l'usufruitier ou même le locataire.

Et avant la Révolution ?

La plupart de la documentation évoquée ci-dessus (cadastre et hypothèques) ne permet pas de remonter au-delà de 1800.

La recherche ne s'arrête pas là pour autant. Les **registres de l'Enregistrement** et du **Contrôle des actes** permettent assez aisément de poursuivre les recherches, au moins jusqu'au milieu du 18^e siècle (dans quelques cas on pourra remonter jusqu'au début du siècle). On trouve en effet dans ces deux administrations (l'administration du Contrôle des actes est remplacée dès les débuts de la Révolution par l'Enregistrement) des **tables des Vendeurs et anciens possesseurs** et des **tables des Acquéreurs et nouveaux possesseurs**, ces dernières renvoyant aux premières.

Les moulins ayant appartenu à des établissements religieux, des émigrés ou des personnes condamnées par une juridiction révolutionnaire.

*Les biens du clergé ont été nationalisés dès la fin de l'année 1790 ce qui a donné lieu à d'importantes opérations d'enregistrement, d'estimation puis de mise en vente de ces biens. L'ensemble de la documentation relative aux **biens nationaux** se trouve conservée dans la **sous-série 1Q** des archives départementales. Les biens des établissements ecclésiastiques forment ce qu'on appelait alors les biens de première origine. A ceux-ci sont ensuite venus s'ajouter les biens des émigrés, des déportés et des condamnés révolutionnairement qui forment ce qu'on appelle les biens de seconde origine. Ce sont d'abord les districts qui se sont occupés, jusqu'à leur disparition à l'automne 1795, des biens nationaux puis leur compétence a été transférée au département.*

Avec les biens immeubles ont aussi été saisis les archives des établissements religieux. Ces fonds, parfois importants, sont aussi conservés aux Archives départementales, dans la série G pour les établissements séculiers (chapitres, paroisses...) et dans la série H pour les établissements réguliers (abbayes, couvents, prieurés...). Pour les fonds les plus complets on peut trouver d'importants renseignements sur les moulins (baux, procès-verbaux de réparations, descriptions...) car ils étaient une source de revenu et donc particulièrement documentés. Dans la série E sont également conservés les archives saisies à la Révolution de certaines familles.

Voir le support du Samedi des archives sur les [Biens nationaux](#) pour en savoir plus.

Théoriquement les recherches se font dans le bureau où se situe l'acte. Les limites des bureaux étant floues, surtout sous l'Ancien régime, il ne faut pas hésiter à regarder dans d'autres bureaux, surtout si le bien est situé à la limite de deux bureaux. Ces tables permettent de savoir bien évidemment les noms du vendeur et de l'acquéreur mais aussi le nom du notaire chez qui l'acte a été passé et à quelle date. On comprend donc qu'il s'agit d'instruments très utiles.

Avant l'établissement de ces tables, seul un dépouillement des minutes notariales peut apporter des éléments de réponses, mais il s'agit là d'un travail plus fastidieux.

En savoir plus sur les meuniers.

Les baux

3 E 43/273 – bail du moulin à vent de Savigné – 30 novembre 1815.

N° 248. *220 f. 6 quarts 248 f.*

Le Trente Novembre Mil huit cent quinze après
Midi,

Présents et sous Signif. Jean Leger, Notaire au Département
d'Indre et Loire résidant à Savigné et des Communes
de Saint-Genès de Saumur, de Saumur la Ville, de Saumur, de
Saumur la Ville, de Saumur la Ville, de Saumur la Ville;

Sont convenus Lesdits François Delaburte, propriétaire
de la Dame Marthine Julie qu'on s'en est jointe, autorisée
à l'acceptation de son mari, et de son mari, et de son mari,

Lesquels ont convenu de louer pour un an, à
titre de bail à ferme, le moulin à vent qui se trouve au
lieu de Saint Genès, dans le canton de Saumur, et de Saumur
la Ville, pendant un an, à compter du jour de la signature
des présentes, et pendant lequel le preneur s'engage à
payer pour le vingt cinq de Novembre prochain la somme de
quatre sous, et de payer;

et Michel Pellecault, Meunier demeurant à Saumur
de Savigné, s'engage à fournir pendant un an, à titre de
bail, tant pour lui que pour François Guilloum de Saumur, à laquelle
il promet le volume de son grain après le Malheur de son acte sans
en rien payer, de toutes parts, de jour, de nuit et de dimanche;

- 1^o une Meulière à vent de la même hauteur que celle qui se trouve
près le lieu de Saumur, dite meulière de Saumur, avec les lieux
qui y sont attachés, indépendamment;
- 2^o une chambre à cheminée, proche le moulin dudit Meunier,
Grainier et doubles dessus, une petite cour au bout vers le Nord
aussi Grainier dessus la tour de l'édifice dit tout pour et de Saumur
de Saumur;
- 3^o une petite Grange, proche le lieu de Saumur de Saumur, de Saumur,
de Saumur, de Saumur de Saumur;
- 4^o une cour de dix huit ares de terre labourable en laquelle
font jointement ledit meunier et autres Bâtimens ci-dessus,

Jusqu'à la Révolution, le meunier est rarement le propriétaire du moulin où il travaille voire loge. Il n'en est bien souvent que le locataire. La construction d'un moulin coûte cher : les mécanismes sont des ouvrages précis et techniques et les aménagements faits autour du cours d'eau pour les moulins hydrauliques sont lourds. Les moulins sont la plupart du temps la propriété de « notables », les seigneurs laïcs et religieux à l'origine puis de plus en plus des bourgeois.

3Q 2122 – Table des baux du bureau de Château-Renault – 1822-1855

The image shows two pages from a historical document. The left page is titled 'TABLE des Baux.' and contains a table with columns: NOMS DES BAILEURS (NOM DE FAMILLE, PRÉNOM), PROFESSION, DUREE, and NATURE, CONSISTANCE ET SITUATION des BIENS affermes. The right page is a table with columns: NOMS des PRENEURS, PRIX en Argent ou en Deniers, DUREE des BAUX, NOMS des NOTAIRES qui ont contracté, DATE des BAUX, and DATE des Enregistrements. There is also a column for OBSERVATIONS.

Sur la page de gauche les quatre premières colonnes concernent le propriétaire (le bailleur). La cinquième colonne contient la description des biens. La page de droite comporte le nom du preneur dans la première colonne puis les informations sur le bail dans les colonnes suivantes (montant, durée, nom du notaire, date du bail et date d'enregistrement).

Ces propriétaires confient la gestion du moulin à un professionnel, le meunier, qui jouit d'un certain prestige social. Le propriétaire, le bailleur, et le preneur (le meunier, le maître des forges, le papetier...), déterminent les clauses du bail dans des contrats écrits passés devant notaire.

Ces baux contiennent un grand nombre d'informations à la fois sur le moulin et sur le meunier. On y trouve en effet généralement un état des lieux donnant une description sommaire du bien qui comprend généralement le moulin et des terres. Parfois, le bail est accompagné d'un véritable état des lieux décrivant notamment

l'état de tout le mécanisme. Le bail mentionne également les obligations du preneur, chargé normalement de l'entretien du moulin et des réparations. Il doit gérer les biens qui lui sont baillés « en bon père de famille » précisent nombre d'actes.

A partir de la fin du 17^e siècle ces actes, comme tous les actes passés devant notaire, sont enregistrés par l'administration royale du Contrôle des actes. Théoriquement des **tables des baux** étaient également tenues par ces bureaux. Malheureusement cependant, les aléas de la conservation ont fait que nous n'avons pas conservé l'ensemble de ces registres pourtant très utiles.

À noter : [les tables et certains répertoires du Contrôle des actes](#) ont été numérisés et sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Le système ne disparaît pas avec la Révolution puisqu'au Contrôle des actes succède l'Enregistrement (sous-série 3Q). Dans les bureaux de l'Enregistrement (un par canton) sont aussi enregistrés les actes notariés. On conserve pour beaucoup d'entre eux des tables de baux dont l'existence légale se poursuit jusqu'au 20^e siècle. Malheureusement, rares sont les tables ayant été conservés après 1865.

Les recherches dans ces tables des baux se fait au nom du propriétaire du bien, ce qui implique donc de faire d'abord une recherche sur les noms des propriétaires successifs du moulin.

Les recensements de population

Systématiques à partir de 1836, les listes nominatives de recensements de population donnent de nombreuses informations sur les personnes résidant dans une commune.

Les recensements ont lieu tous les 5 ans à partir de 1836 sauf pendant les périodes de guerre où les opérations n'ont pu être effectuées (1872 au lieu de 1871 et aucun recensement en 1916).

La liste nominative recense, pour chaque commune, les habitants du bourg puis ceux des hameaux selon un ordre topographique : quartier, rue, maison. Des récapitulatifs existent parfois à la fin de chaque liste et permettent de suivre l'ordre de recensement. Il est donc important de connaître le nom du hameau où se situe le moulin sur lequel on travaille le cas échéant.

Tous les recensements ne donnent pas les mêmes informations sur les individus mais la profession y figure toujours (pour plus de détail sur les informations contenues dans les recensements [consultez le support de l'atelier Généalogie](#)).

6M – Liste nominative du recensement de la commune de Sepmes - 1856

| | | | | | | | | |
|-----------------------|----|-----------|----------|---------------------------|---|---|--|-------|
| moulin de la Roche | 7 | Durigneau | François | Meunier et cultivateur | 1 | | | 32 |
| | 8 | Durigneau | Marie | La femme | | 1 | | 29 |
| | 9 | Durigneau | François | leur fils aîné | 1 | | | 10 |
| | 10 | Durigneau | Henri | leur fils | 1 | | | 8 |
| | 11 | Durigneau | Archie | leur fille | | 1 | | 6 ans |
| | 12 | Bourasi | Pierre | domestique | 1 | | | 25 |
| | 13 | Marchand | Marie | domestique | | 1 | | 20 |

Grâce aux recensements on connaît la composition du foyer de ce meunier de la vallée de la Manse qui vit avec sa femme, leurs trois enfants ainsi que deux domestiques.

En savoir plus sur l'équipement du moulin

Les **baux**, on l'a vu, donnent un certain nombre d'informations sur l'équipement des moulins. Ces renseignements sont particulièrement fournis dans le cas où le bail est accompagné d'une appréciation qui, à la manière d'un inventaire après décès, recense et évalue les « tournants, virants et ustencilles », c'est-à-dire toute la machinerie du moulin.

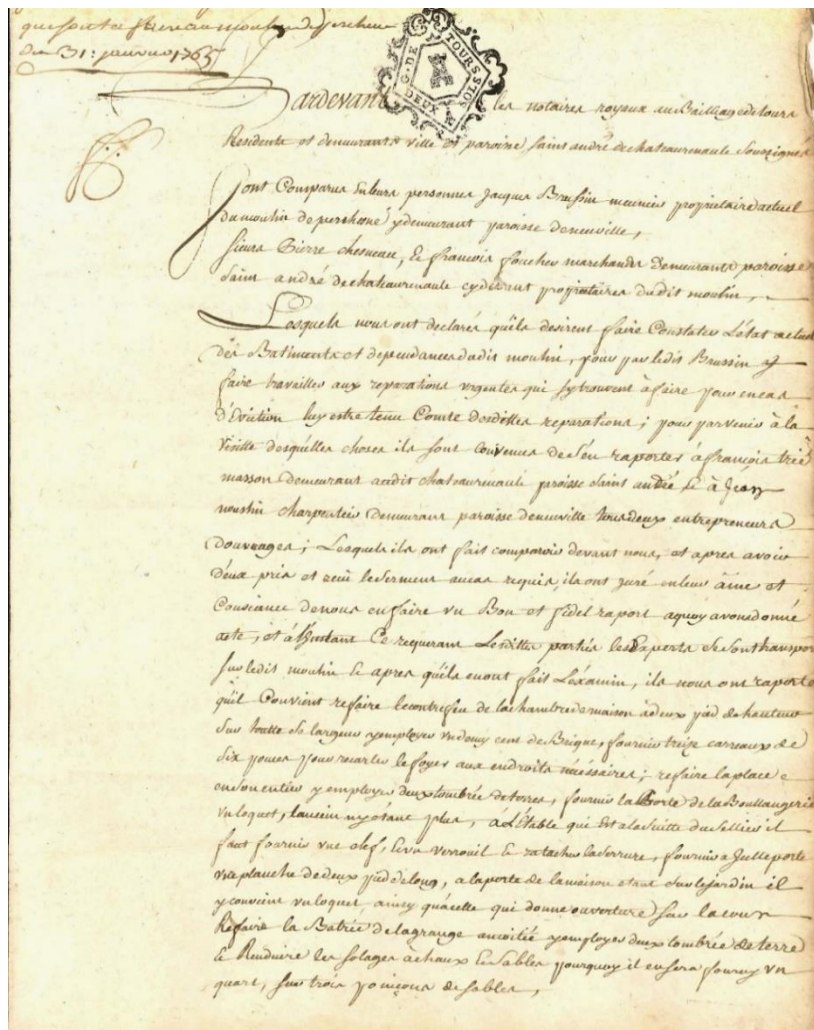
H 186 – Bail à ferme et appréciation du moulin des Roches (extrait) – 8 avril 1680

L'arbre dudit Moulin la
roue et le rouet estimer
ensemble la somme de cinquante
deux livres et six sols
Les deux courillonne estimer
première de fer estimer neuf
livres dix sols, six sols

L'appréciation du moulin donne une liste avec estimation chiffrée de tous les composants du moulin. On voit ici l'appréciation des pièces maîtresses que sont l'arbre, la roue et le rouet.

Il ne faut pas négliger les séries G et H, pour les moulins ayant appartenu à des établissements ecclésiastiques avant la Révolution, et les archives privées (série J voire E pour les fonds rentrés anciennement). On peut en effet trouver dans ces fonds des dossiers relatifs à des moulins avec notamment des devis de réparation, des visites de moulins voire même des marchés de construction. Ces documents peuvent également se trouver parmi les minutes notariales.

3E 30/220 – Procès-verbal des réparations qui sont à faire au moulin de Préchênes (commune de Neuville-sur-Brenne) – 31 janvier 1765

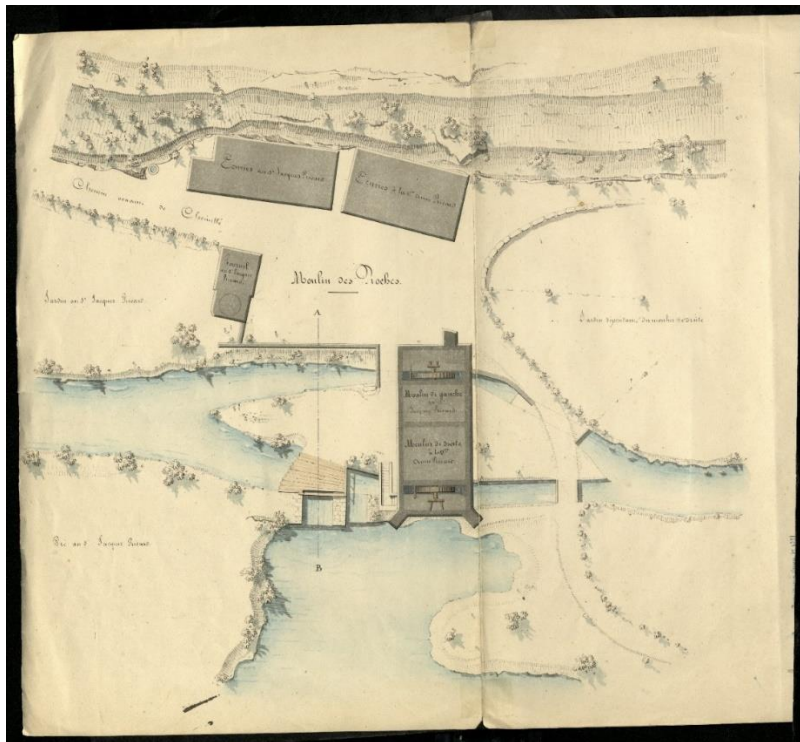
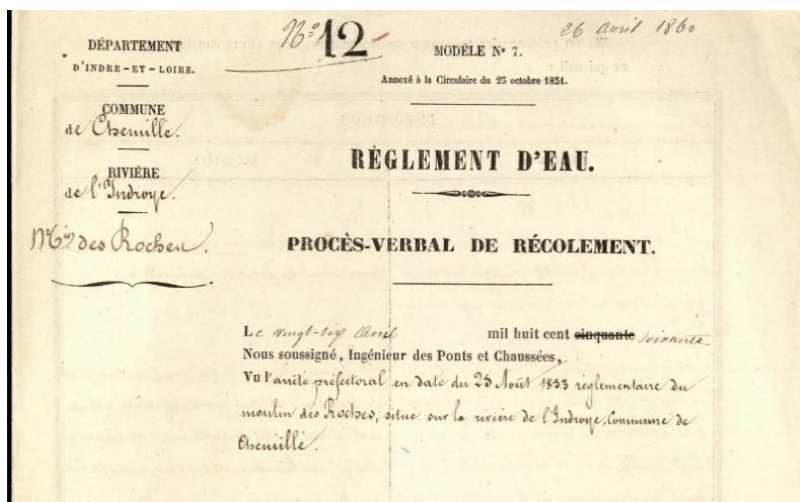


Ce procès-verbal détaille toutes les réparations à faire au moulin, bâtiment après bâtiment, permettant ainsi de se faire une idée de l'organisation du moulin et de son aspect.

On trouvera dans la **sous-série 7S « Service hydraulique »** les dossiers constitués par le service hydraulique de l'administration des Ponts et Chaussées puis, à partir de 1962-1963, mis à jour par la Direction départementale de l'équipement (DDE) pour les cours d'eaux domaniaux ou la Direction départementale de l'agriculture et de la Forêt (DDA) pour les autres cours d'eau. Ces services et directions avaient en effet comme tâche la police des cours d'eau et ont donc été amenés à constituer des

dossiers nominatifs des moulins classés par cours d'eau et bassins versants. Ces dossiers comprennent généralement des plans, des documents de travaux, des pétitions et plaintes de riverains... Ils sont donc particulièrement précieux pour toute recherche sur un moulin pour la période contemporaine.

S 5559 – dossier du moulin des Roches (détail) - 1860



Ce procès-verbal de récolement fait suite à un arrêté préfectoral ordonnant aux propriétaires du moulin des Roches de faire des travaux dans leur moulin. Un an après cet arrêté un ingénieur est dépêché sur place pour procéder aux vérifications nécessaires. Outre des informations purement techniques, ce dossier donne aussi des éléments sur le fonctionnement du moulin qui est à cette époque divisé entre deux propriétaires différents. Le plan ci-dessus montre aussi les fonctions des bâtiments se trouvant aux alentours du moulin (deux écuries et un fournil), ce qu'on n'aurait pu voir sur un plan cadastral.

On trouve aussi des éléments intéressants, parfois des dossiers, sur les moulins ayant équipé les cours d'eau navigable dans la sous-série **3S « Navigation intérieure »** en particulier pour les moulins qui se situaient sur le Cher.

Enfin dans la série **2P « Contributions directes »** les rôles ou matrices des patentes (impôt, institué par les lois de mai 1791, auquel était assujettie toute personne tenant un commerce ou exerçant une industrie, dont les meuniers) indiquent pour les moulins de chaque commune les éléments essentiels du matériel taxable utilisé (nombre de meules...).

En savoir plus sur l'affectation du moulin

6M 1115 – Liste des moulins d'Indre-et-Loire (détail) – juin 1917.

| NOMS DES CANTONS | NOMS DES COMMUNES | Désignation sous laquelle les moulins sont connus | Noms des meuniers | Production maximale journalière en blé (en quintaux) | Nature de la force motrice | | Contenance des magasins (en quintaux) | Indiquer si le moulin est en activité - Dans le négatif, mentionner la cause du chômage | Observations | |
|---------------------|----------------------|---|-------------------|--|----------------------------|--------------|---------------------------------------|---|--------------------|--------------------|
| | | | | | force hydraulique | force vapeur | | | | |
| CHATEAU-LA-VALLIERE | Ambillou | Garet | Lecote | 14 ^{me} | 1 | " | " | en activité | de force de 100 CV | |
| | Braye-sur-Maulne | Moulin de Bray | Bureau | 10 ^{me} | 6ch | " | " | oui | de force de 100 CV | |
| | Brèches | Le Chatellier | Audot | A. Audot | 1 | 1 | " | est en activité | de force de 100 CV | |
| | Channay | " | " | " | " | " | " | " | " | |
| | Château-la-Vallière | " | " | " | " | " | " | " | " | |
| | Couesmes | Moulin de Couesmes | de Baillereau | de Baillereau | 4 | 1 | " | " | plus en activité | de force de 100 CV |
| | Courcelles | " | " | " | " | " | " | " | " | |
| | Hommes | " | " | " | " | " | " | " | " | |
| | Lublé | " | " | " | " | " | " | " | " | |
| | Marcilly-sur-Maulne | Moulin de Marcilly | de Baillereau | de Baillereau | 1 | 1 | " | " | est en activité | de force de 100 CV |
| | Rillé | Moulin de Rillé | de Baillereau | de Baillereau | 10 ^{me} | 1 | " | " | oui | de force de 100 CV |
| | Saint-Laurent-de-Lin | Moulin de Saint-Laurent | de Baillereau | de Baillereau | 1 | 1 | " | " | est en activité | de force de 100 CV |
| | Savigné-sur-Lathan | " | " | " | " | " | " | " | " | |
| Souigné | " | " | " | " | " | " | " | " | | |
| Villiers-au-Bouin | Moulin de Villiers | de Baillereau | de Baillereau | 1 | 1 | " | " | est en activité | de force de 100 CV | |

Ce tableau ayant été établi par les autorités pour la gestion de l'approvisionnement, seuls les moulins à farine apparaissent. Pour chacun d'eux sont indiqués le nom du moulin, le nom du meunier, la production maximale de farine par jour, la nature de la force motrice (eau, vapeur, les deux), la capacité de stockage et enfin si le moulin est en activité.

Les moulins constituaient avant la Révolution industrielle la principale force motrice qu'on employait pour moudre les grains mais aussi pour battre le fer ou activer les soufflets dans les forges, broyer les chiffons pour faire du papier, fouler la laine, battre l'écorce dans les moulins à tan... Un même moulin peut changer d'affectation au cours de son histoire. Ainsi le moulin de Candé, sur l'Indre près de Monts, devient une tréfilerie au 18^e siècle avant d'être transformé en poudrerie à la veille de la Révolution. Le moulin avait entretemps été rebaptisé « moulin du Ripault ».

Il n'est pas toujours aisé de connaître l'activité d'un moulin mais il existe à partir du 19^e siècle des statistiques qu'on trouve dans la sous-série 6M (en cours de classement). Les renseignements sont abondants pour les moulins à farine, particulièrement surveillés notamment durant la Grande guerre du fait des difficultés d'approvisionnement. Il y a dans la partie « ravitaillement en céréales et farine » de la section « économie » du 6 M des dossiers statistiques et de contrôle des moulins pour les années 1910 à 1930. On trouve aussi dans la partie « statistiques » de cette sous-série des états et statistiques par communes à différentes époques. Ces documents nous apportent aussi des renseignements sur un éventuel arrêt d'activité du moulin, une information utile pour qui veut faire l'histoire d'un tel établissement. En complément, les matrices des patentes de la sous-série 2P (contributions directes) nous renseignent sur le type de production de chaque moulin taxé et son évolution de la fin du 19^e au début du 20^e siècle.

Tableau synoptique des principales sources archivistiques sur l'histoire des moulins

| Type de documentation | Série/Sous-série | Avantages | Limites | Aide à la recherche |
|------------------------------|------------------|--|--|--|
| Minutes notariales | 3E | <p>Les actes de vente permettent de connaître les propriétaires précédents tout comme les successions-partage. Les baux donnent des informations plus détaillées sur l'équipement du moulin tout comme les procès-verbaux préalables à des travaux qu'on trouve parfois.</p> <p>Les minutes notariales permettent de remonter jusqu'au 17^e siècle voire au-delà pour certaines études.</p> <p>Les minutes sont les plus riches en informations puisqu'elles renseignent à la fois sur l'histoire du moulin et des meuniers.</p> | L'accès aux minutes est difficile si on ne connaît pas le nom du notaire ni la date des actes. | Fiche d'aide sur les minutes notariales |
| Hypothèques | 4Q | <p>On y trouve la transcription complète des actes de mutations de biens immeubles. Avec les tables on peut retrouver un propriétaire sans connaître le notaire devant qui a été passé l'acte. La transcription se faisant dans le ressort de la conservation dont dépend le bien, on y trouve la transcription d'actes passés hors du département.</p> | Les baux sont absents et les transcriptions ne permettent pas de remonter au-delà du 19 ^e siècle. | Fiche d'aide sur la documentation hypothécaire |
| Cadastre | 3P | <p>Les plans et les matrices donnent des informations sur les contribuables ayant acquitté les impôts pour un moulin depuis l'établissement du cadastre jusqu'à nos jours. Ils permettent notamment de savoir approximativement la date de destruction d'un moulin.</p> <p>Les plans donnent un aperçu de l'environnement du moulin dans la première moitié du XIX^e siècle.</p> | Les contribuables ne sont pas toujours les propriétaires et les années de mutation indiquées dans les matrices ne sont pas toujours exactes. | Fiche d'aide sur le Cadastre |
| Contribution directes | 2P | <p>Les rôles et matrices, par commune, des patentes, nous informent sur les contribuables ayant acquitté cet impôt au titre de leur activité. Y figure la composition du matériel utilisé et la destination du moulin.</p> | Nécessite de rechercher feuille à feuille la mention du moulin. | |

| Type de documentation | Série/Sous-série | Avantages | Limites | Aide à la recherche |
|---|------------------|--|--|--|
| Biens nationaux | 1Q | Plusieurs informations utiles s'y trouvent : nom des anciens propriétaires, description plus ou moins détaillée et nom de l'acquéreur avec parfois mention d'une revente si celle-ci intervient rapidement. | Ne concerne que les moulins ayant appartenu à des établissements religieux (biens de première origine) ou des émigrés ou des personnes condamnées par des juridictions révolutionnaires (bien de seconde origine). | Fiche d'aide sur les Biens nationaux. |
| Tables des vendeurs et acquéreurs. | 2C et 3Q | Ces deux tables permettent de faire des recherches aux noms des propriétaires (anciens ou nouveaux). Y sont notées les références de l'acte de vente (date et étude notariale). Les plus anciennes datent de 1718 (bureau de Richelieu) et elles existent jusqu'en 1865. Ces tables sont synthétiques et plus faciles d'utilisation au premier abord que la documentation hypothécaire. | Les informations qu'on y trouve sont limitées et nécessitent et doivent souvent être complétées par les minutes notariales. | Fiche d'aide sur l'Enregistrement et le Contrôle des actes |
| Tables des baux | 2C et 3Q | Ces tables permettent de retrouver la trace des baux à partir du nom du bailleur (le propriétaire). Ces tables apparaissent après 1740 et perdurent jusqu'à la seconde moitié du 20 ^e siècle. Elles donnent des informations synthétiques (nom du bailleur et du preneur, durée du bail, son montant mais aussi date du bail et nom du notaire le cas échéant...) | Beaucoup d'entre elles ont disparu (notamment pour le bureau de Tours), surtout après 1865. Il faut se reporter aux minutes pour avoir de plus amples renseignements. | Fiche d'aide sur l'Enregistrement et le Contrôle des actes |
| Dossiers de moulins | S | Ces dossiers contiennent de nombreuses informations sur le fonctionnement des moulins et notamment des plans techniques, des demandes de travaux de la part des propriétaires... On trouve aussi des informations dans les dossiers consacrés aux cours d'eau (3S cours pour la Loire et le Cher et 7S pour les autres puis en W). Très utiles sur la partie technique et sur les conflits liés aux usages d'un moulin. | Ne concernent que les moulins à eau car ces dossiers s'occupent particulièrement de l'usage des eaux. Les renseignements d'ordre socio-économiques sont limités. | |
| Recensements de population | 6M | Utile pour connaître les meuniers et leurs familles. | | |

| Type de documentation | Série/Sous-série | Avantages | Limites | Aide à la recherche |
|---|------------------|--|--|--|
| Terriers | G, H, E | Peuvent contenir des descriptions de moulins et des informations sur les meuniers. Peuvent être associés avec des plans. | Il faut connaître la seigneurie dont dépendait alors le moulin. A noter que nombre de terriers ont disparu depuis la Révolution. | |
| Registres du commerce puis des métiers | 3U et 6U puis W | On y trouve des informations sur les meuniers et les sociétés propriétaires des moulins à partir de 1920. | Les premiers registres sont tenus à partir de 1919. | Fiche d'aide sur l'histoire d'un commerce. |
| Documents judiciaires | B, G, H, U. | Les litiges liés à l'utilisation des moulins (concurrence pour l'usage de l'eau entre moulins voisins, plaintes des riverains à cause du mauvais entretien des canaux ou biefs, conflits entre le meunier et le propriétaire..) donnent des informations sur l'utilisation du moulin. On peut également trouver des éléments sur les meuniers dans les dossiers d'accident de travail. | Ces documents sont d'un accès difficile car il faut connaître la date à laquelle les éventuelles affaires ont été portées dans les juridictions compétentes. | Fiche d'aide fonds judiciaires (ancien régime et époque contemporaine) |
| Fonds des propriétaires | G et H, J, E | Selon l'état de conservation de leurs archives, on peut trouver dans les fonds des établissements religieux mais aussi de particuliers des nombreux documents liés à la gestion de leur nombreux moulins (actes de vente, achats, devis de réparations, plans...). Les informations sont assez variées mais hétérogènes d'un propriétaire à l'autre. | L'état de la documentation dépend de l'état de conservation des fonds des établissements. | |
| Statistiques des moulins | 6M | Ces statistiques donnent un aperçu de des moulins pour certaines dates (nom des meuniers, puissance installée...). Les renseignements sont plus fournis pour les moulins à farine dont l'activité était jugée plus sensible à certaines périodes (notamment durant la Grande guerre à cause des nécessités d'approvisionnement). | Les données sont très synthétiques et sont plus utiles pour la connaissance de l'équipement en moulin d'une région que pour faire l'histoire d'un moulin précis. | |
| | 2P963-967 | Ces renseignements statistiques et administratifs classés par canton donnent le récapitulatif des moulins existants avec leur destination pour les années 1848-1880. | | |

Exemple de recherche sur deux moulins

Le moulin de Courquigny à Auzouer-en-Touraine

Ce moulin est un des derniers du département à exercer une activité de minoterie.

Historique des propriétaires

Le site internet de cet établissement apporte des informations sur son histoire. On y apprend ainsi la Minoterie Raimbert est fondée au début du 20^e siècle par Henri Raimbert qui aurait acquis le moulin en 1913. Cette entreprise s'est ensuite transmise de père en fils.

Ces indications constituent le point de départ de la recherche. Avec le nom et le prénom on peut en effet faire une recherche dans les registres des hypothèques selon la méthode décrite ci-dessus (« [Je connais le nom d'un propriétaire](#) »).

- ➔ Auzouer-de-Touraine est du ressort de la conservation des hypothèques de Tours.
- ➔ Le registre indicateur 2^e série de la conservation des hypothèques de Tours (cote 4Q5/29) indique pour Raimbert « 90/47 ». Il faut donc maintenant consulter le volume 90 des tables alphabétiques de 2^e série au folio 47.
- ➔ La table alphabétique n° 90 (cote 4Q5/231) permet de retrouver Henri Raimbert dont les relevés de formalité se trouvent dans le volume 581 à la case 201.
- ➔ Le relevé de formalités d'Henri Raimbert est le suivant :

90/47

CASE N° 201 Raimbert Henri Octave

40^e Baud

minotier
Mora. — Annexe d'un sig
Cédit foncier. (Instruction n°)

| REGISTRES DE FORMALITÉS n° | | DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge. | | NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention. | | ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte. | | RADIATION de LA SAISIE et résolutions judiciaires de contrats. | | REGISTRES DE FORMALITÉS n° | | DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge. | | NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention. | | ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte. | | RADIATION de LA SAISIE et résolutions judiciaires de contrats. | | REGISTRES DE FORMALITÉS n° | | DATES des TRANSCRIPTIONS. | |
|----------------------------|---------------|--|---------------|--|--|---------------------------------------|--|--|--|----------------------------|---------------|--|---------------|--|--|---------------------------------------|--|--|--|----------------------------|---------------|---------------------------|---------------|
| du volume. | de l'article. | du volume. | de l'article. | | | | | | | du volume. | de l'article. | du volume. | de l'article. | | | | | | | du volume. | de l'article. | du volume. | de l'article. |
| 242 | 4 | 27 Oct 1923 | | Acq | | 47000 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 249 | 23 | 4 juin 1924 | | d. | | 18000 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 225 | 2 | 15 Mai 1925 | | échange | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 948 | 32 | 22 nov. 1930 | | Créance | | 3000 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1085 | 40 | 21 nov. 1932 | | acq. | | 1.000 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1486 | 40 | 14 mai 1934 | | 2 ^e | | 10.000 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1751 | 1 | 18 mai 1941 | | de | | 45.000 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2677 | 19 | 5 juil. 1952 | | partage de cède | | 6.900.000 | | | | | | | | | | | | | | | | | |

90/47

| du volume. | de l'article. | du volume. | de l'article. | du volume. | de l'article. | du volume. | de l'article. |
|------------|---------------|-------------|---------------|------------|---------------|-------------|---------------|
| 242 | 4 | 27 Oct 1923 | | 249 | 23 | 4 juin 1924 | |
| 225 | 2 | 15 Mai 1925 | | 305 | 174 | 4 juin 1932 | |

Il n'y a aucune trace qu'un achat pour l'année 1913 mais on voit que cette personne a acquis un bien pour 47000 francs en 1923. Il se peut que cette référence soit la bonne.

| REGISTRES DE FORMALITÉS. N° | | DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge. | NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention. | EVALUATION ou PRIX porté dans l'acte. |
|-----------------------------------|------------------|---|---|---|
| du volume. | de l'article. | | | |
| 242 | 14 | 27 Octob. 1923 | Ach | 17000 |
| 243 | 23 | 4 nov. 1924 | d. | 18000 |

→ Il reste à retrouver la cote du registre de transcription n° 242 où se trouve la transcription à l'aide de l'inventaire. Il s'agit du 4Q5/7798

| | | |
|-------|--|-----|
| 7798* | 26 octobre 1923 – 30 octobre 1923 | 242 |
| 7799* | 30 octobre 1923 – 3 novembre 1923 | 243 |
| 7800* | 3 novembre 1923 – 8 novembre 1923 | 244 |
| 7801* | 8 novembre 1923 – 10 novembre 1923 | 245 |
| 7802* | 12 novembre 1923 – 15 novembre 1923 ¹ | 246 |
| 7803* | 15 novembre 1923 – 17 novembre 1923 | 247 |
| 7804* | 17 novembre 1923 – 23 novembre 1923 | 248 |
| 7805* | 23 novembre 1923 – 28 novembre 1923 | 249 |

194

→ La transcription 14 du volume 242 correspond bien à l'achat du moulin par Henri Raimbert.

74

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
de Loire

N° 67.
[Décembre 1921.]

Transcription du vingt sept Octobre 1923 Vol. 242 n° 14
 Dépôt : d° Vol. 156 n° 749
 Inscription d'office : d° Vol. 303 n° 223
 Taxe : 117 fr Salaires : 94 fr 50
(Faculté réservée à l'usage exclusif du conservateur.)

| TEXTE DE L'ACTE OU DU JUGEMENT À TRANSCRIRE. | CADRE RÉSERVÉ AU CONSERVATEUR. [Le requérant ne doit, sous aucun prétexte, écrire dans cette marge.] |
|--|--|
| <p>Pardevant Maître Auguste Gallit notaire à Saint-Amand de Vendôme (Loir et Cher) soussigné Ont comparé : Madame Sibain Arthur Barat, notaire à Aubroy (Loir et Cher) demeurant, et Madame Blaise Marie Flavie Fanchoux, son épouse, qu'il autorise demeurant avec lui. Lesquels ont par les présents vendu, en s'obligeant solidaire- ment entre eux, aux garanties ordinaires de fait et de droit Madame Barat en remonçant à l'effet de son hypothèque légale contre son mari sur la immeuble vendu - 4.</p> <p>A Monsieur Henri Octave Raimbert meunier et à Madame Marie Fernande Proust, son épouse, demor- rant ensemble au moulin de Courguigny, commune d'Arzouet - Lesquels solidairement par les présents et acceptant, Madame Raimbert sous l'autorisation de son mari - La immeuble dont la désignation suit : Désignation : Lieu et moulin de Courguigny avec ses annexes, et dépendances, situés commune d'Arzouet et par extension, commune de Villodre, sur la rivière La Brenne, com-</p> | <p>146-41 =</p> <p>191-201 =</p> <p>191-202 =</p> |

→ Reste à retrouver les origines de propriété dans l'acte pour connaître les propriétaires précédents.

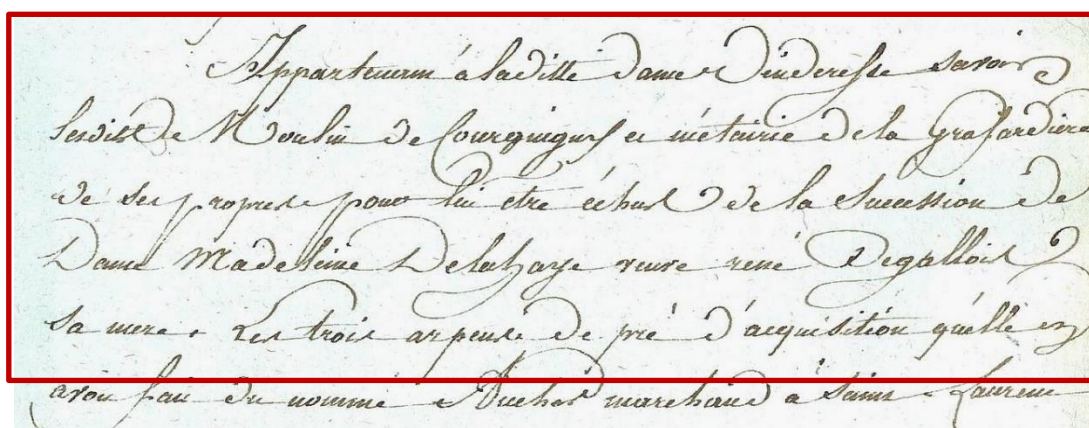
Origine de Propriété - Les immeubles précitément vendus appartiennent en propre à Monsieur Barat en sa qualité d'héritier pour moitié de Madame Adélaïde Jeanne Pineau, en son vivant, sans profession, demeurant épouse de Monsieur Silvain Barat, sa mère, décédée en son domicile à la Saïère commune de Mettray, le vingt six mil neuf cent neuf - Et plus particulièrement lesdits immeubles appartiennent à Monsieur Barat, comme faisant partie du premier lot à lui attribué aux termes d'un acte reçu par Maître Diat, notaire à Tordette, le six octobre mil neuf cent neuf, contenant liquidation et partage de biens et valeurs dépendant tant de la communauté ayant existé entre Monsieur et Madame Barat Pineau, qu'elle succession de Madame Barat, ledit partage arrêté sans retour - Les immeubles dont il s'agit dépendaient de la communauté ayant existé entre Monsieur et Madame Barat Pineau, pour avoir été acquis par Monsieur Barat, au cours de cette communauté (mais le prédisposé sous l'article deux pour la nue propriété seulement grevée de l'usufruit majeur de Madame Fenne Rigault-Lelerc, propriétaire demeurant à Châteauneault) de Monsieur Jean, Orzac, marié, et Madame Virginie Josephine Lemaitre, son épouse, demeurant ensemble au moulin de Courquigny, commune d'Azay-sur-Indre, aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Maître Alloume, notaire à Bellodunum, le trente un décembre mil huit cent quatre vingt dix neuf - Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix principal de vingt six mille cinq cents francs, de laquelle somme Monsieur Barat a fait confusion sur lui-même en sa qualité de créancier de sa femme Orzac d'une somme de

On y apprend que le propriétaire précédent était M. Sylvain Barat qui en avait hérité de ses parents. Ces derniers l'avaient acheté à Jean d'Orzac. L'acte mentionne également les numéros de transcription et les volumes correspondant ce qui permet de retrouver ainsi tous les propriétaires du moulin jusqu'au tout début du 19^e siècle. Le tableau ci-dessus indique les noms des différents propriétaires retrouvés grâce aux registres des hypothèques.

| Acte | Acheteur | Vendeur | Date vente | Cote | Références |
|-------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------|----------|---|
| Vente | Raimbert, Henri Octave | Barat, Silvain Arthur | 14/10/1923 | 4Q5/7798 | vol. 242/14 |
| Succession | Barat, Silvain Arthur | Barat, Silvain père | 06/10/1909 | | mentionné dans la transcription ci-dessus |
| Vente | Barat, Silvain père | Orzac (d'), Jean | 30/12/1899 | | mentionné dans la transcription ci-dessus |
| Vente | Orzac (d'), Jean | Morin, fils | 05/10/1888 | 4Q5/5385 | vol. 2620/35 |
| Donation | Morin, fils | Morin, Placide Marc Emilien et sa | 25/07/1879 | 4Q5/4667 | vol. 1902/3715 |

| Acte | Acheteur | Vendeur | Date vente | Cote | Références |
|-------------------|---|--|------------------------------------|----------|---|
| | | femme | | | |
| Succession | Morin, Placide Marc Emilien | Morin, Placide Maximilien et Peltevau, Amaranthe Emilie | | | mentionné dans la transcription ci-dessus |
| Vente | Morin, Placide Maximilien et Peltevau, Amaranthe Emilie | L'Homme de la Pinsonnière, Henri | 19-21/05/1840 | 4Q5/2452 | vol. 411/41 |
| Succession | L'Homme de la Pinsonnière, Henri | L'Homme de la Pinsonnière, Jacques (son oncle) | 29/11/1811 | | testament olographe passé devant Me Boureau à Amboise mentionné dans la transcription ci-dessus |
| Vente | L'Homme de la Pinsonnière, Jacques | Hallois (ou Gallois) (de), Charlotte, épouse René Louis Frédéric Du Trochet | 29 thermidor an IX (17/08/1801) | 3E30/293 | mentionné dans la transcription ci-dessus |

- L'acte de vente du 29 thermidor an IX conservé sous la cote 3E30/293 apporte des informations sur l'origine de propriété du bien. Il nous apprend que Charlotte du Hallois (on trouve aussi l'orthographe Gallois) a hérité du moulin par sa mère Madeleine de La Haye (ou Delahaye), veuve de René Degallois mais sans aucune précision de date.

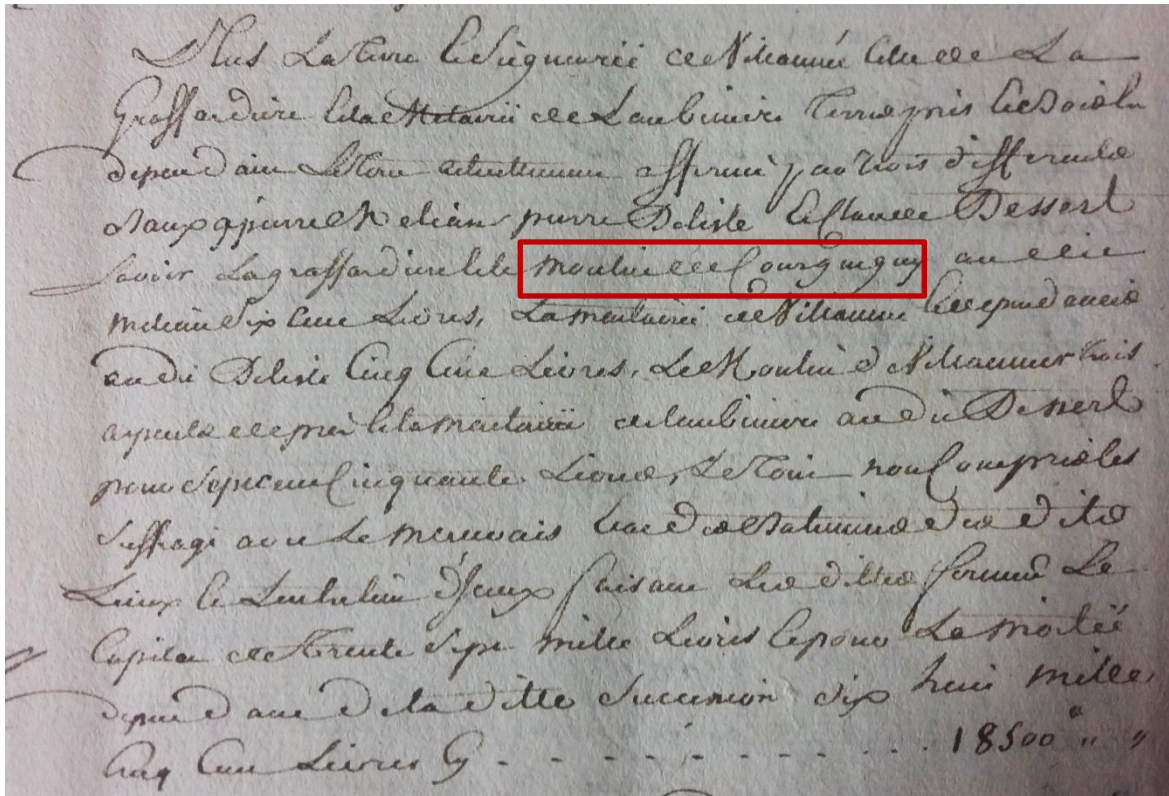


- Reste à retrouver la date de cette succession en consultant la Table des successions acquittées pour la période 1785-1809 (cote 3Q 2099) du bureau

de Château-Renault dont dépend la commune d'Auzouer-de-Touraine. On trouve la mention de la succession de Madeleine Delahaye à la lettre D. On y apprend qu'elle était domiciliée à Neuville et qu'elle est décédée le 14 frimaire an VII (4 décembre 1798). La déclaration de succession a été faite auprès du bureau de Château-Renault le 7 prairial de la même année (26 mai 1799).

A NOTER : l'orthographe des noms n'étant pas fixée il faut essayer différentes orthographes pour faire des recherches dans les tables, surtout dans le cas de noms composés en « De » ou « Le » comme c'est le cas ici.

- ➔ La déclaration de succession est dans le registre des mutations par décès du bureau de Château-Renault coté 3Q 2452. On n'y trouve malheureusement aucune information sur l'origine de propriété du moulin.
- ➔ Faute d'informations complémentaires, la seule façon de remonter plus loin dans le temps est d'avoir recours aux tables du Contrôle des actes (2C). Il faut à la fois consulter les tables des acquéreurs (dans le cas où Madeleine Delahaye aurait acheté le bien) et les tables partages (pour les successions en ligne directe) ou des successions (pour les successions collatérales).
- ➔ La table des successions collatérales payées (2C 860) indique que Madeleine a hérité de sa sœur Charlotte Delahaye décédée en 1776 et dont la succession a été acquittée le 19 avril de cette année.
- ➔ Il reste ensuite à consulter le registre du centième denier à la date du 19 avril 1776. Le Centième denier est l'ancêtre des hypothèques puisque sont retranscrits (partiellement au moins) dans ces registres les actes de mutation de propriété à l'exception des successions en ligne directe (ce qui n'est pas le cas ici). On ne trouve malheureusement dans cette transcription du registre 2C 933 aucune information sur l'origine du bien.



- La recherche devient désormais plus complexe car la table des successions collatérales ne comporte aucune autre mention de ce bien et la seule table des partages est trop récente pour être utile (elle débute en 1785 seulement). Comme nous n'avons trouvé aucune mention de la famille Delahaye et du moulin dans les tables des acquéreurs et nouveaux possesseurs, on peut penser que le bien s'est transmis par succession directe entre 1718 et 1776. Pour le vérifier il faudrait dépouiller les registres du Centième denier. Les baux (voir ci-dessous) nous apprennent en tous cas que le moulin que Charlotte Delahaye avait hérité du moulin de son père, Gabriel Bernard Delahaye. Ce dernier loue en effet le moulin en son nom en 1765.

Les meuniers de Courquigny

Une fois établie la liste des propriétaires depuis le 20^e siècle jusqu'au 18^e siècle on peut s'intéresser aux meuniers. Il est en effet plus aisé de débiter par l'étude des propriétaires car les recherches dans les tables des baux (conservées dans les sous-séries 2C et 3Q) où on trouvera beaucoup d'informations sur les meuniers se font au nom des propriétaires.

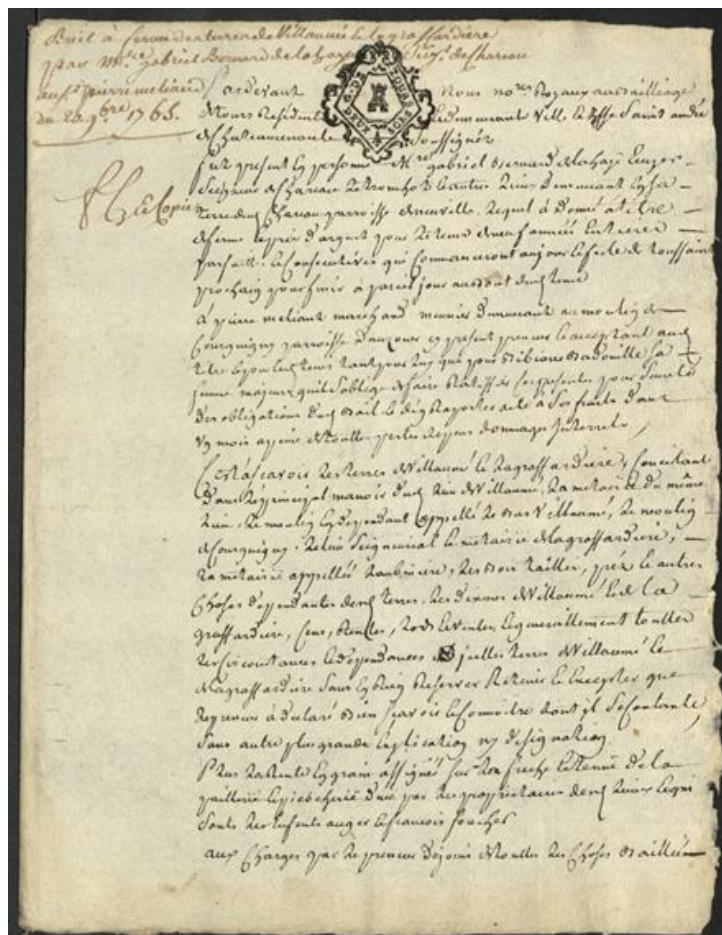
- La recherche débute par la consultation de la table des baux à ferme tenue par le bureau du Contrôle des actes de Château-Renault et conservé sous la cote 2C 862. Cette table couvre la période 1762-1790. Toute recherche avant

1762 nécessite donc de dépouiller les actes notariés, ce qui s'avère plus complexe. La recherche doit se faire au nom du premier propriétaire connu, à savoir la famille Delahaye qui possédait le moulin en 1776 au moins.

- ➔ A la lettre D on trouve mention du bail passé entre Gabriel Bernard Delahaye (ce qui prouve que le moulin appartient déjà à cette famille) et Pierre Méliant, meunier, le 20 novembre 1765 pour des terres situées paroisses d'Auzouer et Villedômer.

| DATES des ACTES. | NOMS des BAILLEURS. | NOMS des PRENEURS. | NOMS ET NATURE des Biens affermés. | SITUATION des BIENS. | MONTANT DES BAUX en argent. |
|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---|----------------------------|-----------------------------------|
| 17 JUILLET 20. g. lre | Delahaye Gabriel Bernard | Pierre Méliant | terres de Villeneuve la Grasseffardière et de Villeneuve | Villedômer | 129 s. 10 d. 10 c. |

- ➔ Il faut maintenant retrouver le bail dans les minutes. Pour ce faire on peut consulter le registre du Contrôle des actes correspondant à la date de l'acte afin de retrouver le nom du notaire. On peut aussi aller voir directement dans les minutes. On sait en effet par les recherches faites sur les propriétaires que la famille Delahaye a passé un acte chez M^e Gardien à Château-Renault. On peut supposer qu'il s'agit du notaire familial.



- Le bail (ci-dessus) se trouve dans les minutes de Me Gardien sous la cote 3E 30/220 à la date du 20 novembre 1765. On y apprend que le moulin est loué pour 9 ans avec les terres de Villaumé et La Grassaudière pour un loyer de 1150 livres, 12 boisseaux de seigle, 22 chapons, 16 poulets, 10 canards... Pierre Méliant était également déjà fermier de ce moulin, puisqu'il y habite avec son épouse, mais l'acte ne mentionne pas la date du précédent bail.
- Les tables des baux du Contrôle des Actes (2C 862) et de l'Enregistrement (3Q 2120 à 2122) permettent de trouver la trace de sept baux entre 1765 et 1835. On peut ainsi établir la liste des meuniers ayant occupé le moulin sur près d'un siècle.

| Bailleur | Preneur | Date | Durée | montant | notaire | Cote minute |
|--|------------------------|------------|-------------|--|---------|-------------|
| Delahaye, Gabriel Bernard | Méliant, Pierre | 20/11/1765 | 9 ans | 1150 livres, 12 boisseaux de seigle, 22 chapons, 16 poulets, 10 canards... | Gardien | 3E30/221 |
| De Gallois (ou Du Hallois), René | Méliant, Pierre | 27/03/1772 | 9 ans | 700 £ 10 chapons, 4 poules, 4 canards | Gardien | 3E30/232 |
| Delahaye, Madeleine, veuve Gallois | Méliant, Pierre | 10/05/1782 | 9 ans | 900 £ 10 chapons, 6 poules et 6 canards. | Gardien | |
| Lahaye, Madeleine, veuve Gallois | Mélian | 29/01/1793 | 9 ans | 1270 F | Gardien | 3E30/269 |
| L'Homme de la Pinsonnière | Mélian, René | 15/03/1811 | 9 ou 12 ans | 1013 F | Cronier | 3E61/226 |
| L'Homme de la Pinsonnière, Amédée Henry | Mélian, René | 3/8/1823 | 12 ans | 1200 F | Morin | 3E61/243 |
| L'Homme de la Pinsonnière, Amédée Henry | Mélian, Napoléon Louis | 28/01/1835 | 12 ans | 1525 F | Morin | 3E61/260 |

Pendant toute cette période, le moulin est occupé par la même famille, la famille Méliant, dont les meuniers se succèdent de père en fils malgré les changements de propriétaires.

- Malheureusement il n'existe aucune table des baux après 1835 pour le bureau de Château-Renault. La seule solution pour compléter cette liste de meuniers est donc d'avoir recours aux recensements de population. Le moulin de Courquigny n'est malheureusement pas toujours aisément identifiable. Le recensement de 1872 signale cependant que le moulin est occupé par Louis

Honnet, meunier, alors que les recensements précédents indiquent que le moulin est occupé par des cultivateurs.

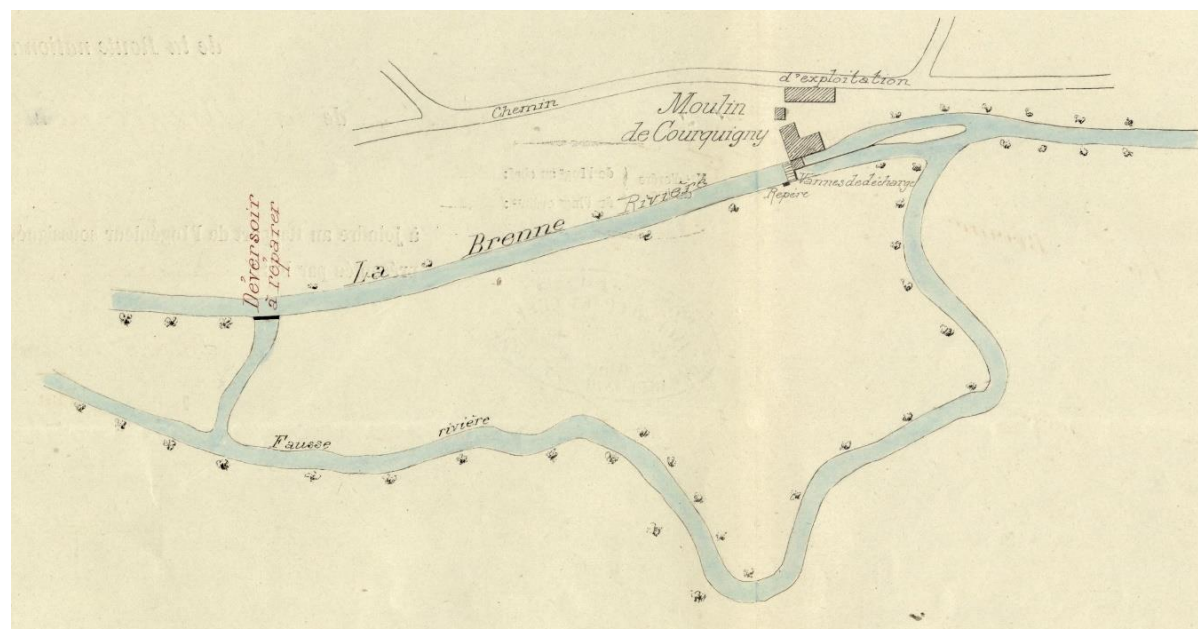
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----|-----|-----|----------|-----------------------------------|------------|---|---|--|---|----|----|--|--|--|--|------------|------------|--|
| Petite Chartreuse maître, maître | 113 | 113 | 401 | Comme | leur fille | | | | | | | | | | | | Levée à la | | |
| | | | 402 | Rigault | leur | 100 | | | | 1 | 87 | | | | | | | Levée à la | |
| | | | 403 | Selisle | Père 1/2 fils | journalier | 1 | | | | 44 | | | | | | | Levée à la | |
| Courquigny maître, | 114 | 114 | 404 | Honnet | leur | meunier | 1 | | | | | | | | | | Levée à la | | |
| | | | 405 | Cartier | Madeline sa femme | | | | | 1 | 33 | | | | | | | Levée à la | |
| | | | 406 | Chartier | François frère de son frère | | | | | | 1 | 53 | | | | | | Levée à la | |
| | | | 407 | Honnet | Auguste leur fils | | 1 | 1 | | | | 9 | | | | | | Levée à la | |

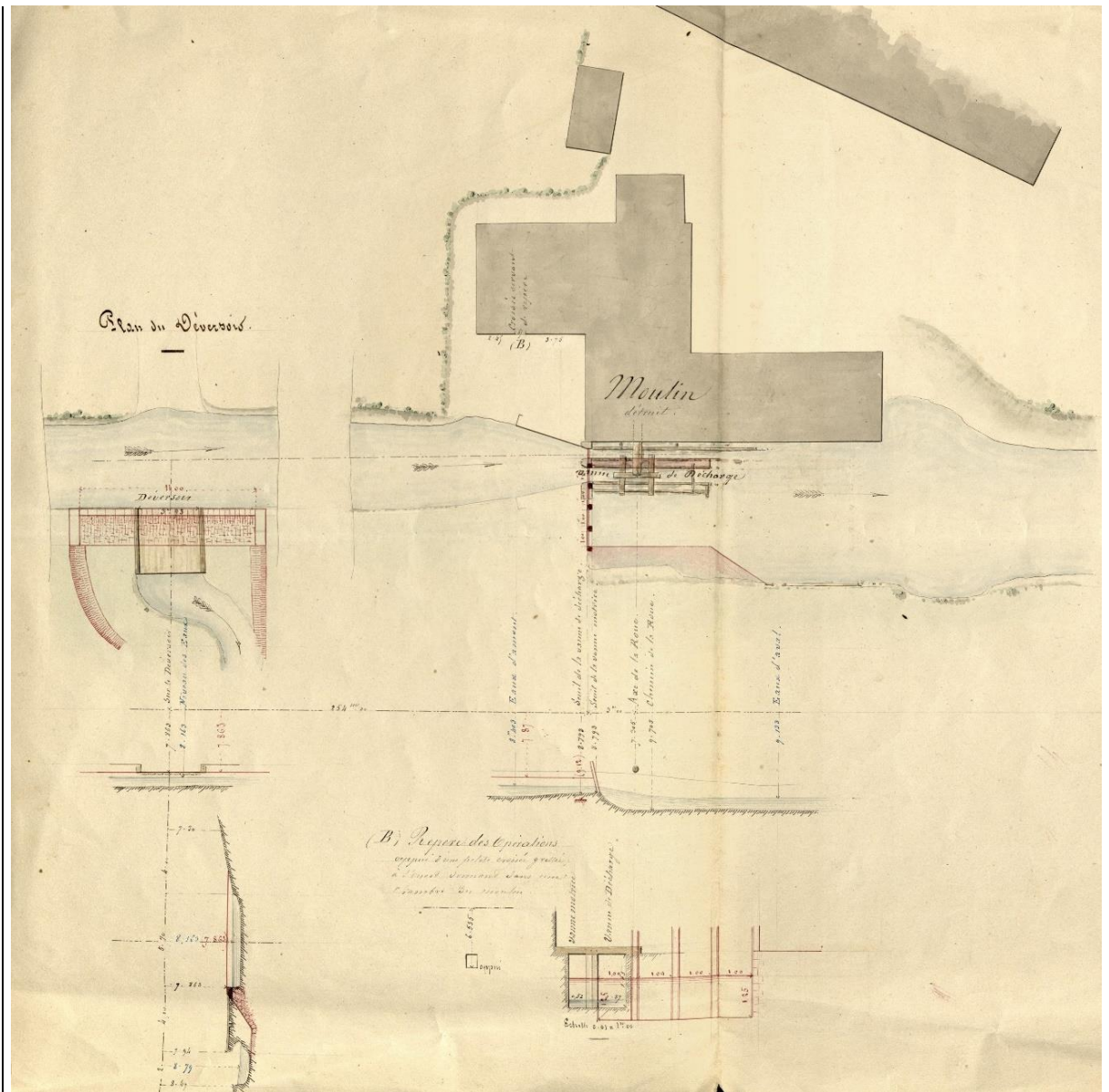
Le moulin.

Les baux et acte de vente que nous avons trouvés apportent quelques informations sur le moulin, notamment sur la disposition des bâtiments du moulin et des bâtisses alentour.

Pour compléter ces quelques éléments, il convient de consulter le dossier de la série S consacré à ce moulin coté S 5573. On y trouve un certain nombre de documents dont des plans.

S 5573 – plans tirés du dossier du moulin de Courquigny





On voit sur ces deux plans les aménagements hydrauliques destinés à alimenter le moulin à diverses échelles.



- Une fois ces références notées, il faut se reporter à l'état de section de la matrice de Savigné-sur-Lathan (3P 3/2462). On y relève le nom du propriétaire lors de l'établissement du cadastre en 1826 :

| Parcelle | Nom du contribuable | N° section | Nature de la propriété | Revenu imposable |
|----------|---------------------|------------|------------------------|------------------|
| F 652 | Barrier, Jean veuve | 32 | Moulin | 80 |
| F 653 | Barrier, Jean veuve | 33 | Maison | 13,5 |

- Reste maintenant à consulter la table alphabétique des propriétaires (3P 3/2466) où on apprend que la case de la veuve Anne Barrier, née Baugé, se trouve au folio 49.
- Le folio 49 se trouve dans la matrice des propriétés foncières cotée 3P 3/2465 (qui rassemble les folios 1 à 362). Sur chaque folio sont mentionnés pour chaque propriétaire les numéros de parcelle lui appartenant (ces numéros sont classés par section), les années de la mutation (année d'entrée et à gauche de sortie), la localisation du bien (lieu-dit), la nature de la parcelle (maison, terre, vigne, pré, moulin...), la contenance de la parcelle, son revenu et enfin les numéros de folios où sont passés les biens vendus. Cette dernière information permet de retrouver le contribuable suivant.

Exemple de folio. On voit ici que les contributions du moulin à vent sont payées par Caillaud depuis 1838 et jusqu'en 1875.

Les recherches dans les matrices permettent de trouver les informations suivantes :

| Fol. 49 Barrier, Jean veuve | | | | | | | |
|--|------------------|------------|------------|--------|-------------|----------------|--------|
| Parcelle | Lieu dit | Nature | contenance | revenu | Fol. renvoi | Année mutation | |
| | | | | | | entrée | sortie |
| F 653 | Moulin à vent | maison | | 13,5 | 164 | | |
| F 652 | Parcelle absente | | | | | | |
| Fol. 164 Cailleau Michel, meunier à Savigné ; Chauvineau-Gauron à Langeais | | | | | | | |
| F 652 | Moulin à vent | Moulin | | 80 | 98 | 1838 | 1875 |
| F 652 | Idem | Superficie | 5,20 | 1,61 | Idem | Idem | |
| Fol. 98 Beaugé, Théodore ; Pottier Taschereau Louis, maître d'hôtel à Langeais ; Poule Chevineau Hyppolite Paul, dir. d'un manège de chevaux de bois à Langeais. | | | | | | | |
| F 652 | Moulin à vent | Moulin | | 80 | Démolition | 1875 | 1882 |
| F 652 | | Superficie | 5,20 | 1,61 | 19 | 1875 | |

On voit que plusieurs noms peuvent être inscrits sur un même folio, sans qu'on sache lequel a effectivement payé les contributions pour ce moulin.

A noter : on trouve dans la matrice des propriétés foncières (fol. 1 à 362) cotée 3P 3/2465 un « registre présentant les augmentations et les diminutions survenues dans les contenances et les revenus portés sur les matrices cadastrales... ».

On voit pour l'année 1882 la ligne suivante :

| | | | | | | | | | |
|-----------------|----|---|-----|--------|--|--|-----|-------------|------|
| 1882. | | | | | | | | | |
| Poule Chevineau | 93 | 3 | 652 | Moulin | | | 80. | Destruction | 1881 |

Le moulin à vent a donc été détruit en 1881 par M. Poule-Chevineau.


- La suite de la recherche consiste à rechercher les actes de mutation en s'aidant des noms trouvés dans les matrices ainsi que des dates qui y sont indiquées. Pour ce faire on peut utiliser les tables des vendeurs et précédents possesseurs ainsi que les tables des acquéreurs et nouveaux possesseurs du bureau de Château-la-Vallière dont dépend la commune de Savigné-sur-Lathan (3Q 1792-1810 pour la période 1791-1865 et 2C 763-764 entre la seconde moitié du 18^e siècle et 1792).

Cette recherche permet de trouver les éléments suivants :

| Nature Acte | Acheteur | Vendeur | Date vente | Cote |
|--------------|--------------------------------------|--|------------|----------|
| Bail à rente | Delabarre, François, époux Poulin | Baugé, Anne, veuve Barrier et ses enfants | 22/10/1812 | 3E43/270 |
| Vente | Cailleault, Michel | Delabarre, François, époux Poulin | 28/08/1820 | 3E43/278 |
| Vente | Jean Chevineau, époux Gauron | Emmanuel Cailleault, époux Chevineau | 24/11/1837 | 3E42/214 |

3E 43/270 – Bail à rente du moulin à vent de Savigné – 22/10/1812

haine & ajoutés, S'avoit été un Moulin à vent à tour de la
 Meule la pierre, Situé dans la commune de Baugé dite commune de Savigné,
 une chambre à l'arrière gauche et au nord dudit moulin, Grains qu'on
 seps, une petite Grange au sud d'icelle dite chambre & se tenant par le
 dessus de la barrière, l'ensemble d'icelle terre labourable laquelle



Ce bail à rente prévoit la cession du moulin par la veuve de Jean Barrier, Anne Baugé, et ses enfants aux époux Delabarre. On apprend grâce à cet acte que le moulin à vent était un moulin tour en pierre.


- Il est malheureusement impossible de remonter plus loin dans le temps. Les tables conservées dans la sous-série 2C ne donnent aucune information car on n'y trouve pas le nom des époux Barrier. On peut supposer soit qu'ils ont hérité du moulin, soit qu'ils l'ont fait construire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Seul un dépouillement des minutes notariales des études de Savigné-sur-Lathan, voire des communes environnantes, permettrait éventuellement de lever le doute à ce sujet.

Les meuniers

3 E 43/260 – Bail du moulin à vent de Savigné – 7 pluviôse an VI

Bail de ferme de *Barrie*
 de la *Commune de*
 de la *Commune de*
 au *6^e*
 J.C.

l'an 1790
 L'Ansp de la République



J'ardevant Senateur public de la Commune de *Savigné*
 je m'engageant sous signature privée
 J'ai présenté les personnes de *Jean Barrie Sabotier*
 demeurant *Commune de Savigné*, lequel adonne le présent
 faire joint a titre de ferme de son aubertement pendant le
 terme de *Neuf* ans, ainsi qu'il est mentionné dans un
 trois *jours* *parties*, (4. 5). la fin de la présente
 pour, au *Notaire Sébastien* *maître en cuisine*, et *Jeanne*
Juvrier sa femme, demeurant *Commune de Savigné*
 Et présentés le *Notaire* *Barrie*, les *Notaires* *Barrie*
Savigné la *Notaire* *Savigné*, avec les *Notaires* *Savigné*
Savigné le *Notaire* *Savigné*, avec quatre *Notaires*
Savigné dans lequel *Notaire* *Savigné* *Savigné*, sont *Savigné*
Savigné *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*
 autres *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*
 qui sera *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*
 que *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*
 une *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*
 Louis, a l'égard de la *Savigné* *Savigné* *Savigné*
 pendant *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*
 droit de *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*
 et les *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*
Savigné *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*
Savigné *Savigné* *Savigné* *Savigné* *Savigné*

Ce bail donne des détails sur l'état du moulin. On y lit d'abord que les preneurs pourront « jouer pareillement des tournants, virants et ustanciles aussy en bon père de famille [...] sont tenus et seront tenus les preneurs aux toilles, veroutz et longère, fuzeaulx et alichons [aluchon], marteaux à piquer, meule ». Plus loin il est noté : « à l'égard des toilles des ailles dudit moulin, les parties ont reconnu qu'il y a toille qui ont trois mois de service et que les quatre autres toilles sont aux trois quarts usé ».

La description des éléments techniques du moulin est donc ici relativement précise.

- ➔ La recherche commence par la consultation des tables des baux conservées dans les sous-série 2C (2C 768 pour les années 1769 à 1786) et 3Q (3Q 1788-1791 pour la période 1786 à 1824).

La consultation de ces tables permet de trouver les informations suivantes :

| Bailleur | Preneur | Date | Durée | montant | cote table | notaire | Cote minute |
|---|--------------------------------------|------|-------|---------|------------|---------|-------------|
| Barrier, Jean, époux Baugé | Manseau, pluviôse Sébastien an VI | 7 | 9 ans | 190 F | 3Q1788 | Léger | 3E43/260 |
| Delabarre, François, époux Poulin | Cailleault, 30 nov. Michel 1815 | | 9 ans | 145 F | 3Q1791 | Léger | 3E43/273 |

- Les résultats sont maigres donc puisqu'on ne retrouve aucun bail avant la Révolution et rien non plus après 1815 (il faut dire aussi qu'il n'y a pas de table après 1824). Il est cependant intéressant de noter que Jean Cailleault loue le moulin entre 1815 et 1820, moment où il achète le moulin à son propriétaire. Il l'exploite jusqu'à sa mort le 1^{er} avril 1831. Son moulin est alors légué à son fils qui le vend quelques années plus tard.
- La seule solution pour connaître un peu mieux les occupants du moulin est d'utiliser les recensements de population. Ceux de 1872 et 1876 montrent qu'il est occupé par la famille Verneau dont le père, Louis, est meunier. Il est d'ailleurs le dernier à occuper ce moulin. Le recensement de 1881 ne mentionne plus aucun meunier, le moulin ayant été détruit cette année-là.

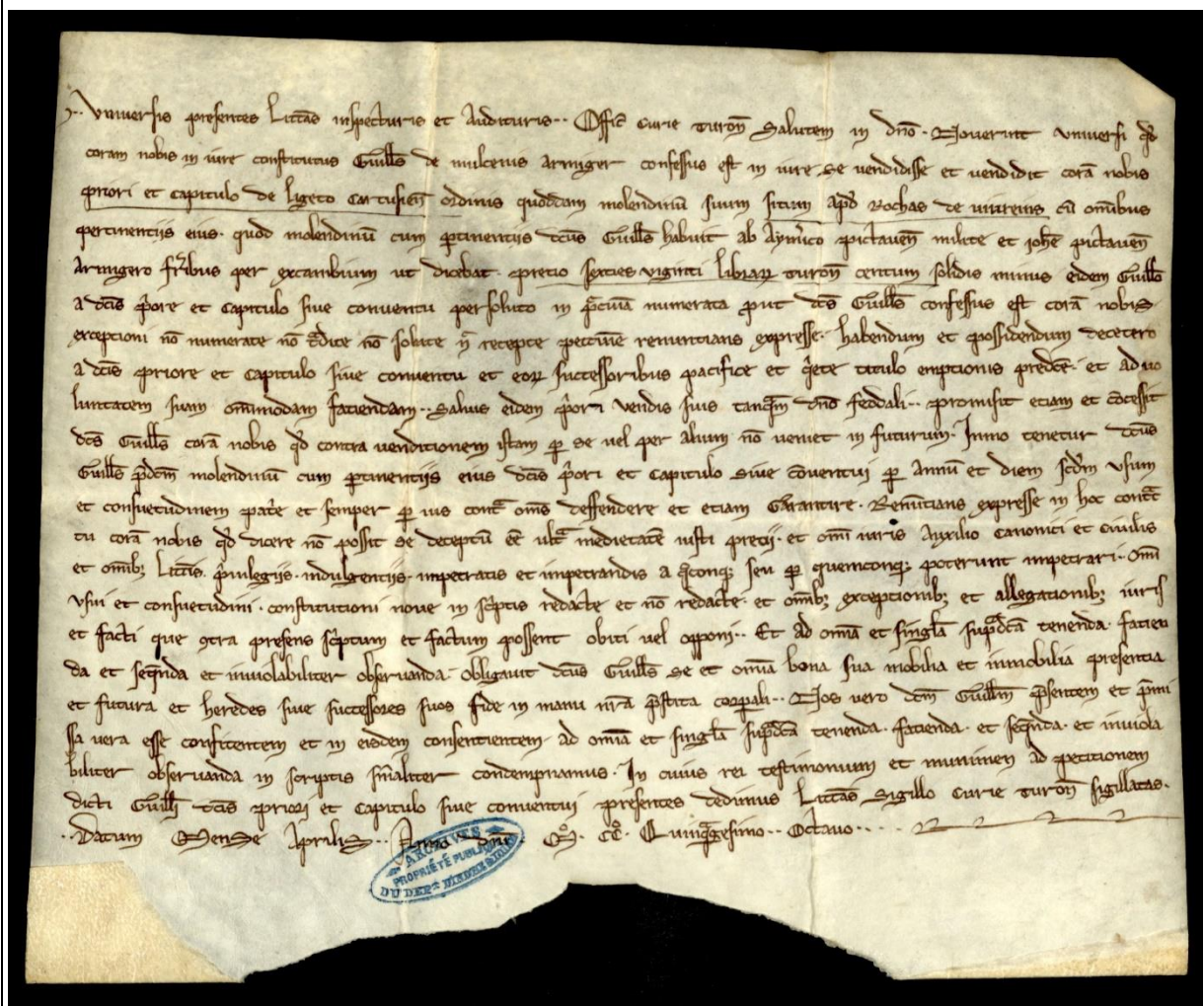
6 M 452 – Liste nominative du recensement de population de la commune de Savigné-sur-Lathan – 1872

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------|---|---|---------|-----------|------------|---|---|--|----|---|
| 24 Savigné-sur-Lathan | 1 | 1 | Verneau | Louis | meunier | 1 | | | 50 | 2 |
| | | 2 | Verneau | Josephine | épouse | | | | 43 | 2 |
| | | 3 | Verneau | Denise | en fille | | 1 | | 10 | 2 |
| | | 4 | Verneau | Louis | 20 | | 1 | | 4 | 2 |
| | | 5 | Moulin | Jean | domestique | 1 | | | 16 | 2 |
| | | 6 | Gulame | Aimée | 20 | | 1 | | 12 | 2 |

Conclusion

Les moulins ont laissé d'importantes traces dans les archives, à toutes les époques, qui nous permettent donc de mieux les connaître d'un point de vue technique mais aussi d'en savoir davantage sur leurs propriétaires et les meuniers qui les ont exploités. Le recoupement des différentes informations issues de cette documentation riche et variée permet parfois de remonter assez loin dans le temps sur l'histoire des moulins. Cette richesse est une autre preuve de l'importance des moulins dans les sociétés préindustrielles et de l'intérêt de les étudier.

H 168 – Vente par Guillaume de Mulcenis aux Chartreux du Liget du moulin des Roches – avril 1258



De par leur importance, les propriétaires des moulins ont souvent eu à cœur de conserver les documents concernant la gestion des moulins. On trouve ainsi parfois des baux, devis de réparations assez anciens comme cet acte de vente du milieu du 13^e s.